AFRICAN UNION *UNION AFRICAINE*

الاتحاد الأفريقي *UNIÃO AFRICANA*

ADDIS ABABA, ETHIOPIA P. O. BOX 3243 TELEPHONE :0115517 700 FAX :0115517844
website : www. africa-union.org

CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
DIXIEME SESSION ORDINAIRE
31 janvier – 2 février 2008
Addis-Abeba (ETHIOPIE)

Assembly/AU/3 (X)

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

RAPPORT DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE SUR SES ACTIVITES ET L'ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE EN AFRIQUE

I. INTRODUCTION

1. Selon l'Article 7(q) du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), le CPS « soumet, à travers son Président, des rapports réguliers à la Conférence sur ses activités et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ». Le présent rapport, préparé conformément audit Article porte sur les activités entreprises par le Conseil au cours de la période allant de juillet 2007 à janvier 2008 et donne un aperçu de l'état de la paix et de la sécurité sur le continent au cours de la période.

II. SIGNATURE ET RATIFICATION DU PROTOCOLE RELATIF AU CPS

2. Au moment de la finalisation du présent rapport, 51 Etats membres avaient signé le Protocole et 43 l'avaient signé et ratifié. La Côte d'Ivoire a signé le Protocole le 27 février 2004 et l'a ratifié le 24 août 2007. Elle a déposé son instrument de ratification le 3 octobre 2007. Deux Etats membres n'ont pas encore signé et ratifié le Protocole, à savoir le Cap Vert et l'Erythrée. Les Etats membres suivants ont signé le Protocole mais ne l'ont pas encore ratifié: République Centrafricaine (RCA), République Démocratique du Congo (RDC), Guinée Bissau, Guinée, Liberia, Mauritanie, Seychelles et Somalie.

III. COMPOSITION DU CPS

3. Tel que stipulé dans l'Article 5 (1) du Protocole, le CPS est composé de quinze (15) membres ayant des droits égaux et élus de la manière suivante: dix (10) membres élus pour un mandat de deux (2) ans et cinq (5) membres pour un mandat de trois (3) ans. La Conférence se rappellera que les membres actuels du CPS ayant un mandat de trois ans, à savoir : Angola, Algérie, Ethiopie, Gabon et Nigeria ont été élus par le Conseil exécutif en janvier 2007, à Addis-Abeba. Le mandat des membres du CPS nouvellement élus a commencé le 18 mars 2007. La liste alphabétique actuelle des membres du Conseil est la suivante : Angola, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Ethiopie, Gabon, Ghana, Malawi, Ouganda, Rwanda et Sénégal.

4. Le mandat des membres du CPS élus pour deux ans à savoir : Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Egypte, Ghana, Malawi, Ouganda, Rwanda et Sénégal expire en mars 2008. Par conséquent, au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission avait pris des dispositions pour l'élection prévue des dix (10) membres du CPS ayant un mandat de deux (2) ans au cours de la dixième session ordinaire du Conseil exécutif.

IV. ROTATION DE LA PRESIDENCE DU CPS

5. Conformément à l'Article 23 du Règlement intérieur du CPS, la présidence du CPS est assurée par roulement entre ses membres sur une base mensuelle et suivant l'ordre alphabétique en anglais de la liste des membres du CPS. Au cours de la période considérée, la présidence a été assurée par roulement comme suit :

- Sénégal juillet 2007;
- Ouganda août 2007;
- Algérie septembre 2007;
- Angola octobre 2007;
- Botswana novembre 2007;
- Burkina Faso décembre 2007;
- Cameroun janvier 2008.

6. Il convient de rappeler que, tel que convenu à la Retraite du CPS à Dakar (Sénégal) en juillet 2007, pour examiner les méthodes de travail du Conseil, une nouvelle liste des membres du CPS doit être établie après chaque élection des membres du CPS. L'occupation du poste de Président du CPS doit se faire sur la base de cette nouvelle liste.

V. ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

7. Au cours de la période considérée, la CPS a eu 30 réunions qui se sont tenues au niveau des Ambassadeurs au Siège de l'Union, pour examiner les diverses situations de conflit et les questions connexes. Parmi ces réunions, il y avait des sessions d'information pour recevoir des informations actualisées sur les diverses situations et questions à l'issue desquelles aucune décision n'a été prise. Comme c'est la pratique établie du CPS, conformément aux dispositions du Protocole du CPS, les pays et les autres parties prenantes intéressés par une question donnée étaient invités à certaines de ces réunions et sessions d'information.

a) Réunions sur les situations de conflit et les questions connexes

8. Entre juillet 2007 et janvier 2008, le CPS a examiné les situations de conflit dans les pays suivants : Soudan (Darfour et Sud Soudan), République Centrafricaine (RCA), Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo (RDC), Burundi, Comores, Somalie et Kenya. La liste des réunions tenues par le CPS au cours de la période et les questions examinées, ainsi que les conclusions de ces réunions figurent en Annexe A au présent rapport.

9. En outre, à sa 98e réunion tenue le 23 novembre 2007 à laquelle les Nations Unies ont participé, le CPS a fait une contribution au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur la coopération entre les Nations Unies et les organisations régionales dans le

contexte du Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le rapport doit être soumis conformément à la Déclaration présidentielle du Conseil de sécurité des Nations Unies du 28 mars 2007 sur les relations entre les Nations Unies et les organisations régionales en particulier l'Union africaine, dans le cadre du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

b) Sessions d'information

10. Entre juillet 2007 et janvier 2008, le CPS a tenu 18 sessions d'information tel que reflété dans l'Annexe A joint au présent rapport en vue de recevoir des informations actualisées sur les questions relevant de son mandat. Comme c'est la pratique établie, aucune décision n'a été prise par CPS au cours de ces sessions d'information. Toutefois, des déclarations de presse ont été publiées comme documents des conclusions et des résultats, tel que reflété dans l'Annexe A.

c) Autres activités du CPS

i) Retraite du CPS sur les méthodes de travail

11. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) a tenu une retraite les 5 et 6 juillet 2007 à Dakar (Sénégal) pour examiner ses méthodes de travail. La retraite a été conçue d'après l'expérience acquise depuis 2004 et les conclusions des précédentes sessions de réflexion en particulier celle tenue en mai 2004 au Cap (Afrique du Sud) pour examiner l'architecture de la paix et de la sécurité de l'UA. L'objectif de la retraite de Dakar était d'examiner et de mettre en place les méthodes de travail du CPS en vue de rationaliser et de faciliter le fonctionnement du Conseil par rapport à son mandat continental dans le domaine de la paix, de la sécurité et de la stabilité. A sa 85e réunion tenue le 8 août 2007, le CPS a adopté ses méthodes de travail tel que contenu dans les conclusions de la retraite de réflexion de Dakar (PSC/PR/2(LXXXV) et décidé d'examiner régulièrement les méthodes de travail et de les ajuster en cas de besoin.

ii) Visite de familiarisation des membres du CPS auprès de la Commission

12. Le 26 octobre 2007 et tel qu'il avait été prévu dans le programme de travail du CPS pour le mois d'octobre 2007, sous la présidence de la République d'Angola, le Président du CPS et cinq (5) autres membres du CPS ont effectué une visite de familiarisation au Département de Paix et de Sécurité et au Département des Services de Conférence pour connaître les activités de ces deux Départements qui apportent un appui direct au fonctionnement du CPS et les défis auxquels ils sont confrontés.

iii) Inauguration du Groupe des Sages

13. L'Article 11 du Protocole prévoit la création d'un Groupe des Sages comme une des structures d'appui au CPS. La Conférence se rappellera que, par sa décision Assembly/AU/Dec. 152 (VIII) adoptée à sa huitième session ordinaire tenue en janvier

2007 à Addis-Abeba, elle a décidé, tel que proposé par le Président de la Commission, de nommer, pour une période de trois (3) ans, les membres du Groupe des Sages.

14. Tel que prévu dans le Protocole du CPS, le CPS a, à sa 100e réunion tenue le 12 novembre 2007, sur la base des conclusions de sa 73e réunion qui a examiné le projet de Modalités préliminaires de fonctionnement du Groupe des Sages, le 16 mars 2007, adopté les Modalités de fonctionnement du Groupe des Sages. Cette adoption a permis l'inauguration du Groupe en présence des membres du CPS et d'autres Etats membres, ainsi que des représentants de la communauté internationale, le 18 décembre 2007 à Addis-Abeba. Le Panel devra se tenir sa première réunion le 18 février 2008 à Addis-Abeba.

iv) Participation des Présidents du CPS aux réunions et ateliers de l'UA convoqués sur la paix et la sécurité

15. Les 2 et 3 novembre 2007, le Botswana, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de novembre 2007, a participé à l'atelier sur les enseignements tirés de la mise en œuvre de la Facilité pour la paix en Afrique (FPA) pour la période 2004-2007, tenu les 2 et 3 novembre 2007 à Djibouti. Le représentant du Botswana a coprésidé un groupe de travail sur le renforcement des capacités en ce qui concerne les opérations d'appui à la paix et a été rapporteur à la réunion plénière. Il convient de rappeler que la Facilité pour la paix a été créée par l'Union européenne (UE) à la demande de la Conférence de l'UA, avec une enveloppe de 300 millions d'euros tirés sur le Fonds européen de développement (FED), pour financer les opérations d'appui à la paix menées sous l'autorité de l'UA. Plusieurs opérations d'appui à la paix, conduites par l'UA, ont été ainsi financées par les ressources de la FPA.

16. Par ailleurs, le Cameroun a, en sa qualité de Président du CPS pour le mois de janvier 2008, participé à la retraite de réflexion entre l'UA et les Mécanismes régionaux pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, dans le cadre de la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité en Afrique. La retraite a eu lieu les 5 et 6 janvier 2008 à Alger (Algérie). Son objectif était d'examiner l'état de la coopération et de convenir des voies et moyens de renforcer et consolider le partenariat entre les deux parties pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité dans notre continent, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au Conseil de paix et de sécurité.

17. La retraite a examiné le projet de Protocole d'accord dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA, les Communautés économiques régionales et les Mécanismes régionaux, élaboré par la Commission dans le cadre de l'Article 16 du Protocole du CPS. Le Protocole d'accord sera signé au cours du Sommet de l'UA de janvier 2008 à Addis-Abeba. En outre, la retraite a fourni l'occasion de faire état du progrès réalisé dans la mise en place de la charpente africaine de paix et sécurité. La retraite a passé en revue l'état de la paix et de la sécurité sur le continent de même que les tensions et les disputes électorales qui caractérisent fréquemment le processus électoral en Afrique. La retraite a également examiné le problème de financement des efforts de paix en Afrique et a mis

l'accent sur la nécessité pour les Etats membres de contribuer davantage et significativement aux activités entreprises aux niveaux régional et continental. La retraite a adopté une Déclaration et a demandé que le document soit porté à l'attention du Sommet à titre d'information et action nécessaire. La Déclaration est annexé au présent rapport.

v) Informations fournies par les Présidents du CPS au Comité des Représentants permanents (COREP)

18. Dans l'esprit des conclusions de la retraite du CPS sur les méthodes de travail à Dakar, le CPS a institué une pratique par laquelle le Président du CPS pour chaque mois, informe le COREP, à la fin du mois, des activités entreprises par le CPS au cours du mois. Notamment, les Présidents successifs du CPS pour la période considérée, ont informé le COREP des activités entreprises par le CPS au cours de chaque mois.

VI. ETAT DE LA PAIX ET DE LA SECURITE

19. Cette partie du rapport fait un survol des différentes situations de conflit et postconflit qui ont retenu l'attention du CPS et /ou de la Commission au cours de la période sous examen. Elle doit être lue en conjonction avec le chapitre du rapport de la Commission traitant des questions de paix et de sécurité, qui est plus détaillé.

20. Il convient ici de faire une mention toute particulière de la situation en Somalie. Lors de sa 104ème réunion tenue le 20 décembre 2007, le CPS a souligné que la situation en Somalie constitue un des défis les plus graves à la paix et à la sécurité auquel le continent est confronté. En conséquence, le CPS a décidé de se réunir avant l'expiration du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), pour réexaminer la situation et convenir de la meilleure voie à suivre en préparation du Sommet de janvier. Cette réunion du CPS s'est tenue le 18 janvier 2008. A cette occasion, il a été convenu de joindre le rapport soumis par le Président de la Commission et le communiqué adopté par le CPS à l'attention de la Conférence, l'objectif étant de faire en sorte que le Sommet imprime une nouvelle dynamique aux efforts de paix en Somalie.

a) Comores

21. Au cours de la période sous examen, aucune avancée n'a été enregistrée dans le règlement de la crise née du refus des autorités illégales d'Anjouan d'organiser une nouvelle élection présidentielle dans l'Ile dans les conditions de sécurité et de transparence requises et, d'une façon plus générale, de se conformer aux textes fondamentaux régissant le fonctionnement de l'Union.

22. Le Comité ministériel des pays de la région s'est réuni à Pretoria, les 8 et 9 juillet 2007, sous la présidence de l'Afrique du Sud, qui coordonne les efforts régionaux, pour examiner la situation. A cette occasion, le Comité a adopté une série de recommandations prévoyant une approche en deux étapes: d'abord, la tenue, à Anjouan, d'élections libres, régulières et transparentes; ensuite, la prise des dispositions requises

en vue de trouver des solutions durables aux insuffisances des arrangements institutionnels actuels. Alors que le Gouvernement de l'Union a marqué son acceptation de ces propositions de sortie de crise, les autorités de l'Ile d'Anjouan les ont rejetées. Lors de sa 87ème réunion tenue à Addis-Abeba le 13 août 2007, le CPS a demandé à la Commission de travailler étroitement avec les pays de la région pour lui soumettre des propositions concrètes, n'excluant aucune option, y compris l'imposition de sanctions individuelles et ciblées contre les autorités de fait à Anjouan.

23. Par la suite, une réunion de hauts fonctionnaires des pays de la région et des pays contributeurs de troupes de la Mission d'assistance électorale et sécuritaire de l'UA (MAES) aux Comores s'est tenue à Addis Abéba, le 4 septembre 2007. Cette réunion a élaboré des recommandations qui ont été examinées par le Comité ministériel des pays de la région à Pretoria, le 18 septembre 2007. A cette occasion, le Comité a fait des propositions de sortie de crise au Gouvernement de l'Union et aux autorités illégales d'Anjouan. Le Gouvernement a marqué son acceptation de ces propositions ; les autorités illégales d'Anjouan les ont rejetées.

24. Le Comité ministériel a formulé des recommandations à l'intention du CPS, prévoyant, d'une part, l'organisation de nouvelles élections à Anjouan, qui ouvriraient la voie à la recherche de solutions au problème du partage des compétences entre l'Union et les Iles autonomes, et à celui de la gouvernance, de l'autre, l'imposition de sanctions individuelles et autres à toutes les personnes qui entravent le processus de réconciliation aux Comores. Lors de sa 95ème réunion tenue à Addis Abéba, le 10 octobre 2007, le CPS a fait siennes ces recommandations. Le Gouvernement de l'Union de Comores et la population comorienne, d'une façon générale, ont accueilli favorablement la décision du CPS, visant à contraindre les autorités illégales d'Anjouan à accepter le cadre de règlement de la crise comorienne telle que définie par l'UA. Pour leur part, les autorités illégales d'Anjouan ont réagi avec défiance et continuent d'exiger la tenue d'une table ronde intercomorienne comme préalable à l'organisation éventuelle d'une nouvelle élection présidentielle dans l'Ile.

25. Le CPS, a depuis, prorogé à deux reprises les sanctions imposées aux autorités illégales d'Anjouan - d'abord pour une période supplémentaire de 60 jours, lors de sa réunion tenue le 26 novembre 2007, ensuite pour une nouvelle période de 30 jours, lors de sa réunion du 21 janvier 2008, ainsi que le mandat de la MAES. Dans le même temps, le CPS a demandé aux pays de la région de se réunir et de lui soumettre toute recommandation qu'ils jugeraient appropriée sur la voie à suivre. Au moment de la finalisation du présent rapport, des dispositions étaient en cours pour la tenue de cette réunion en marge de la session du Conseil exécutif.

b) Somalie

26. La période sur laquelle porte le présent rapport a vu le NRC se réunir à Mogadiscio du 15 juillet au 30 août 2007. Plus de 2 600 participants ont pris part au Congrès. Toutefois, certains des acteurs qui auraient pu apporter une contribution significative au NRC ont décidé de s'abstenir d'y assister. Le Congrès a clos ses délibérations avec les

parties en convenant d'un certain nombre de questions, entre autres l'annonce de la fin de la guerre civile et des conflits qui déchirent la Somalie depuis 1978, la demande faite à toutes les parties somaliennes de désarmer volontairement et de ramener les biens volés, la demande faite aux institutions fédérales de transition de mettre en œuvre tous les processus constitutionnels énoncés dans la Charte fédérale de transition (TFC) qui aboutiraient à la réalisation du fédéralisme dans le pays, la conduite d'un recensement de la population ; et la tenue d'élections libres et équitables qui vont inaugurer un gouvernement démocratiquement élu avant la fin de l'an 2009.

27. Du 6 au 13 septembre, la coalition des groupes d'opposition a tenu un congrès parallèle à Asmara. Le Congrès a convenu de la création de l'Alliance pour la libération et la reconstitution de la Somalie. Son but primordial était de libérer la Somalie de "l'occupation éthiopienne", de mettre en route un processus de reconstitution politique auquel participeraient toutes les parties prenantes somaliennes et de reconstruire l'État somalien.

28. La période sur laquelle porte le présent rapport a également vu un regain de tension au sein du Gouvernement fédéral de transition, avec un désaccord persistant entre le président Yusuf et le Premier Ministre Gedi sur des questions de transparence et de responsabilité, ainsi que des interprétations divergentes de la Charte fédérale de transition. Cette tension a finalement été surmontée avec la démission du Premier Ministre Ali Gedi le 29 octobre 2007 remplacé par Nur Hassan Houssien, ancien responsable du CICR en Somalie. Le Premier Ministre a formé un nouveau cabinet qui a été approuvé par une majorité écrasante des membres du Parlement fédéral de transition. Depuis sa nomination, le nouveau Premier Ministre a, à plusieurs reprises, attiré l'attention sur le fait que la réconciliation serait au centre de ses activités pendant la durée de son mandat. Le 23 janvier 2008, une délégation de la Commission de l'UA présidée par le Commissaire en charge de Paix et de Sécurité s'est rendue à Mogadiscio pour des consultations avec le Premier ministre. Les discussions ont offert l'occasion d'examiner la situation et d'approuver les mesures concrètes à prendre pour promouvoir la paix et la sécurité en Somalie.

29. Bien que le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes aient continué à faire des efforts soutenus en vue d'améliorer la sécurité à Mogadiscio, la situation demeure précaire dans la capitale, avec en moyenne 5 à 6 incidents par jour. La plupart des incidents rapportés pendant la période sur laquelle porte le présent rapport ont impliqué le recours à des attaques à la grenade, des bombes de bord de route, des attaques au mortier et du tir avec des armes légères dirigées contre le Gouvernement fédéral de transition et les forces éthiopiennes, ainsi que des accrochages entre les forces de sécurité et les insurgés. Il convient également de noter que la Somalie est une des régions qui présentent les risques les plus élevés de piraterie au monde. Cette situation, parmi tant d'autres, constitue une menace pour la livraison de l'aide humanitaire, surtout dans la mesure où environ 80% de l'aide apportée à la Somalie par le Programme alimentaire mondial sont acheminés par voie maritime. Dans ce contexte, il faut noter les mesures prises par la France en vue de protéger les fournitures humanitaires destinées à la Somalie. La situation sécuritaire qui prévaut à Mogadiscio, en particulier, et en

Somalie, en général, a eu pour conséquence la détérioration de la situation humanitaire dans le pays, y compris une augmentation du nombre de personnes déplacées.

30. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, aucun progrès significatif n'a été fait en vue de renforcer l'AMISOM, à cause des contraintes financières et logistiques persistantes auxquelles la Commission se trouve confrontée. A ce jour, sur les 8 000 troupes autorisées par le CPS, seuls 3 bataillons (deux de l'Ouganda et un du Burundi) sont sur le terrain, à Mogadiscio. Des mesures sont en cours en vue de déployer le deuxième bataillon promis par le Burundi. Aucun calendrier n'a encore été établi pour le déploiement du reste du bataillon burundais et des contingents promis par le Ghana et le Nigeria. En outre, aucune nouvelle contribution de troupes n'a été enregistrée.

31. Le 18 juillet 2007, le CPS a prorogé le mandat de l'AMISOM pour une autre période de 6 mois, prenant fin à la mi-janvier 2008. A sa 105ème réunion, tenue le 28 janvier 2008, le CPS a de nouveau prorogé le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de 6 mois. Dans ces deux décisions, le CPS a réitéré son appel urgent aux Etats membres de l'UA et aux partenaires d'apporter l'appui nécessaire pour permettre à l'AMISOM d'atteindre rapidement la force autorisée et de poursuivre ses opérations. Elle a également demandé à l'ensemble des Etats membres d'envoyer des troupes et autre personnel nécessaire pour l'AMISOM. Le CPS a attiré, encore une fois, l'attention sur la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies en Somalie qui prendra la relève de l'AMISOM et appuiera la stabilisation à long terme et la reconstruction d'après-conflit de la Somalie. Dans l'attente d'un tel déploiement, le CPS a demandé aux Nations unies de mettre en place des éléments d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, dans le cadre prévu par le Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

32. A cet égard, il convient de noter que dans son rapport du 7 novembre 2007 sur la situation en Somalie, le Secrétaire général de l'ONU a réaffirmé sa conviction que, dans la situation politique et sécuritaire qui prévaut, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies ne peut pas être considéré comme une option réaliste et viable. Il a fait la proposition d'étudier des options sécuritaires supplémentaires, y compris le déploiement d'une force multinationale robuste ou une coalition de personnes de bonne volonté. Pour sa part, le Conseil de sécurité, tant dans sa résolution 1772 (2007) que dans sa déclaration présidentielle du 19 décembre 2007, a exhorté la communauté internationale à apporter de l'appui à l'AMISOM, et demandé au Secrétaire général de conférer avec l'UA quel soutien supplémentaire pourrait être apporté à la Mission et de continuer à mettre au point le plan d'urgence existant en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations unies pour succéder à l'AMISOM. Dans ce contexte, une équipe des Nations Unies s'est récemment rendu à Addis-Abeba pour avoir des consultations avec la Commission sur les efforts de maintien de la paix en Somalie.

c) Processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie

33. Au cours de la période considérée, aucun progrès n'a été fait dans le processus de paix entre l'Erythrée et l'Ethiopie. La situation reste tendue dans la TSZ créée en vertu de l'Accord d'Alger de juin 2000. Selon la MINUEE, l'Erythrée continue de maintenir une présence militaire et des équipements militaires lourds, notamment des chars, dans la TSZ, et a déployé du personnel et des équipements militaires supplémentaires dans la zone, pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, tandis que les troupes et équipements lourds déployés en octobre 2006 par l'Ethiopie dans les régions jouxtant la TSZ sont restés en position. En outre, la capacité de la MINUEE à surveiller la TSZ continue d'être entravée par les nombreuses restrictions qui ont été imposées sur ses opérations par l'Erythrée.

34. Le 30 juillet 2007, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1767(2007) grâce à laquelle il a, entre autres, prorogé le mandat de la MINUEE pour une période de six mois, jusqu'au 31 janvier 2008, réitéré ses exigences que l'Erythrée retire immédiatement ses troupes et équipements militaires lourds de la TSZ, et a demandé à l'Ethiopie de réduire le nombre de ses forces militaires supplémentaires introduites dernièrement dans certaines régions jouxtant la TSZ. Le Conseil de sécurité a exigé que les parties fournissent à la MINUEE l'accès, l'aide, l'appui nécessaires ainsi que la protection requise pour l'accomplissement de ses missions, notamment les tâches qui relèvent de son mandat en ce qui concerne la démarcation, et réaffirmé son exigence que l'Erythrée revienne, sans plus tarder ou sans conditions préalables, sur toutes les restrictions imposées sur les mouvements et opérations de la MINUEE.

35. Les 6 et 7 septembre 2007, la Commission frontalière Ethiopie-Erythrée (EEBC) a rencontré les parties à La Haye. Aucun progrès n'a toutefois été fait en vue de surmonter les difficultés qui entravent la mise en œuvre de la Décision de délimitation d'avril 2002. Dans ce contexte, l'EEBC a rappelé aux parties sa déclaration du 27 novembre 2006, dans laquelle elle leur a accordé un an pour régler leurs différends, après quoi, si elles ne parviennent à aucun accord sur la manière dont il faut poursuivre la démarcation, “la frontière restera automatiquement démarquée par les coordonnées présentées dans l'Annexe à ceci et la mission de la Commission pourrait alors être considérée comme étant accomplie.” En conséquence, l'EEBC a officiellement mis fin à ses activités à la fin de novembre 2007, bien que, selon sa déclaration du 12 septembre 2007.

36. Le 22 septembre 2007, le ministre éthiopien des affaires étrangères a écrit à son homologue érythréen, insistant sur le fait que l'Erythrée, en introduisant des troupes et équipements lourds dans la TSZ, avait commis une violation déterminante des Accords d'Alger. Le Ministre a déclaré en plus que cette situation pourrait obliger son pays à envisager de recourir à des options juridiques et pacifiques selon la loi internationale, y compris dénoncer les Accords d'Alger ou suspendre sa participation à ces instruments. Le Ministre a également réaffirmé l'opposition de son pays à la décision de l'EEBC de démarquer la frontière à l'aide des coordonnées topographiques présentées dans sa déclaration de novembre 2006. Pour sa part, le ministre érythréen des affaires étrangères à écrit aux témoins des Accords d'Alger ainsi qu'au Président du Conseil de sécurité, accusant l'Ethiopie de violations répétées des Accords d'Alger et de refus de coopérer

avec l'EEBC. Il a demandé au Conseil de sécurité de faire respecter la Décision de délimitation.

37. Le 27 décembre 2007, le Cabinet des Ministres érythréen a accepté la « démarcation virtuelle » de la frontière tel que décidé par l'EEBC. Dans une lettre adressée au Secrétaire général de l'ONU en date du 15 janvier 2008, le Président érythréen a indiqué que, dans la mesure où son pays est concerné, la frontière a été délimitée et que le chapitre était clos. L'Ethiopie a rejeté la « démarcation virtuelle » de la frontière comme étant inacceptable et sans fondement légal et a appelé à une démarcation physique, par la voie du dialogue et dans le respect de l'Accord d'Alger.

38. Au moment de la finalisation de ce rapport, le Conseil de sécurité des Nations Unies devait encore décider la prorogation du mandat de la MINUEE dans le contexte de l'impasse continue à laquelle se heurte le processus de paix outre les autres contraintes qui pèsent sur les opérations de la Mission et qui sont dues aux limitations de l'approvisionnement en carburant imposées par l'Erythrée.

d) Burundi

39. La crise politique qui a paralysé l'Assemblée nationale et le Gouvernement de longs mois durant s'est estompée, à la faveur de la conclusion, jugée satisfaisante par les parties concernées, du dialogue initié en août 2007 par le Président de la République en direction des principaux partis d'opposition, le FRODEBU et l'UPRONA. Ainsi, le 14 novembre 2007, le pays s'est doté d'un Gouvernement composé des trois principaux partis politiques que sont le CNDD-FDD, le FRODEBU et l'UPRONA, conformément à la Constitution burundaise. Dans le cadre des efforts qui ont contribué au déblocage de la situation, il importe de faire mention des deux réunions du CPS, tenues respectivement le 20 juillet et le 10 août 2007, ainsi que de la visite effectuée à Bujumbura, au début du mois d'août 2007, par le Commissaire de l'UA chargé de la paix et de la sécurité.

40. La question du Palipehutu-FNL, qui empoisse la vie du pays depuis de longues années, n'est, à ce jour, pas encore réglée. Il convient de rappeler ici qu'en juillet dernier, au lendemain de la réunion du 17 juin 2007 entre le Président Pierre Nkurunziza et Agathon Rwasa, à Dar-es-Salaam, les délégués du Palipehutu-FNL dans les structures de mise en œuvre décidaient inopinément de quitter Bujumbura, le 21 juillet 2007. Depuis, les efforts incessants de la Facilitation et de la Mission de l'UA au Burundi (MIAB), en collaboration avec les Nations unies, pour amener les parties à conclure le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu, sont restés vains.

41. En fait, le processus s'est même compliqué. Des hommes en armes qui disent s'être désolidarisés de M. Agathon Rwasa, le dirigeant du Palipehutu-FNL, se sont progressivement installés à différents endroits, autour de la capitale. Appelé à la rescousse par le Gouvernement, le Facilitateur, après consultation avec l'Initiative régionale, a reçu instruction de traiter cette question particulière sous un angle purement humanitaire. C'est ainsi que ces dissidents ont été rassemblés dans deux camps, où ils sont pris en charge.

42. Il convient de rappeler que, lors de sa réunion du 20 juillet, le CPS avait exhorté les parties à honorer leurs obligations et engagements en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu qui devait s'achever au plus tard en décembre 2007. Compte tenu des difficultés enregistrées et des retards qui en ont résulté, le Facilitateur se propose de rendre compte à ses mandants pour obtenir de nouvelles directives sur la marche à suivre.

e) République démocratique du Congo (RDC)

43. Durant la période sous examen, la situation politique en RDC a continué à se stabiliser. Les relations globalement cordiales qui existent entre le Gouvernement et le Parlement ont permis l'adoption d'importantes lois, dont celles relatives à la décentralisation, au statut de l'opposition, au financement des partis politiques, ainsi que d'autres réformes concernant le secteur de la justice. Le Parlement s'est aussi prononcé en faveur de la ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé, le 15 décembre 2006, dans le cadre du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs.

44. Cette évolution positive s'accompagne d'une amélioration notable de l'environnement régional. Ainsi, à l'invitation de son homologue congolais, le Ministre rwandais des Affaires étrangères a effectué une visite de travail à Kinshasa, du 2 au 4 septembre 2007. Les deux délégations ont notamment examiné la situation sécuritaire à l'Est de la RDC, et se sont accordées sur la nécessité d'instituer un mécanisme de concertation, de suivi et d'évaluation de leurs engagements mutuels. Par ailleurs, à la suite d'incidents survenus sur le Lac Albert, par où passe la frontière entre la RDC et l'Ouganda, les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni se sont rencontrés en Tanzanie, sur invitation du Président Jakaya Kikwete. Dans le communiqué conjoint qui a sanctionné la rencontre, les deux chefs d'Etat ont réaffirmé leur attachement aux idéaux et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et dans l'Acte constitutif de l'UA, ainsi que dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

45. Si la situation politique et les relations avec les pays voisins s'améliorent progressivement, la situation sécuritaire et humanitaire dans les Kivus, en général, et au Nord Kivu, en particulier, continue de constituer une préoccupation majeure. Il convient, à cet égard, de noter la menace que les ex-FAR/Interahamwé continuent de faire peser sur la paix et la stabilité en RDC et dans la région dans son ensemble. Le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), mouvement politique et militaire créé par le Général dissident Laurent Nkunda, constitue également un sujet de grave préoccupation. La situation humanitaire engendrée par les combats et la violence en cours au Nord Kivu est aujourd'hui des plus préoccupantes.

46. Lors de sa 97ème réunion, tenue le 25 octobre 2007, le CPS a fermement condamné les actions menées par le Général Laurent Nkunda et ses hommes, et exigé qu'ils rejoignent sans délai les centres de brassage en vue de leur intégration dans

l'armée congolaise. Il a, tout aussi fermement, condamné les activités de déstabilisation de la région, ainsi que les exactions contre les populations que commettent les ex-FAR/Interahamwé, l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et les autres groupes armés à l'Est de la RDC.

47. Dans ce contexte, il importe de relever la réunion de la Tripartite +, sous la facilitation du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique, qui s'est tenue à Kampala du 15 au 17 septembre 2007. La réunion a pris d'importantes décisions consignées dans un document intitulé « Stratégies visant à mettre fin aux menaces que constituent les forces négatives pour la sécurité régionale ». Cette réunion ministérielle a été suivie par celle des responsables des armées et des services de renseignement des pays concernés, à Lubumbashi, les 1er et 2 octobre 2007. Par ailleurs, en marge de la réunion du Comité inter-ministériel du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue à Nairobi, du 7 au 9 novembre 2007, les Ministres des Affaires étrangères de la RDC et du Rwanda, ont, sous les auspices des Nations Unies, signé un accord dans lequel leur deux pays sont convenus « d'une approche commune à l'égard de la menace que constituent les ex-FAR/Interahamwé pour la sécurité et la stabilité de leurs deux pays ». Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre de cet Accord, un Sommet de la Tripartite + s'est tenu à Addis Abéba, le 5 décembre 2007, sous l'égide des Etats Unis d'Amérique.

48. Parallèlement à ces initiatives, le Gouvernement de la RDC a organisé à Goma, du 6 au 23 janvier 2008, une Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des provinces des Kivus, à laquelle ont pris part les groupes armés de la région, les élus locaux et nationaux de ces deux provinces, des représentants de la société civile, ainsi que ceux de la communauté internationale, y compris l'UA. Cette conférence a abouti à la conclusion d'un accord de paix. Lors de sa 106ème réunion tenue le 19 janvier 2008, le CPS s'est félicité de la convocation par le Gouvernement congolais de cette conférence, et a exprimé l'espoir que ses conclusions permettront de hâter le retour de la paix et de la stabilité dans la région.

49. Lors de sa réunion du 25 octobre 2007, le CPS a invité la Commission à dépêcher une mission d'information en RDC sur les problèmes de sécurité aux frontières avec la RCA et le Soudan, liés, entre autres, à des mouvements de populations, et à formuler des recommandations. Cette demande faisait suite aux informations fournies par le représentant du Gouvernement de la RDC à la réunion au sujet de la présence, dans la Province orientale, de pasteurs Bororo venant de pays de la région et des problèmes sécuritaires qui en résulteraient. Dans le cadre du suivi de cette décision, une délégation de l'UA s'est rendue en RDC et en RCA. Il est également prévu que la délégation se rende au Soudan, au Cameroun et au Tchad, avant de soumettre son rapport.

f) Soudan

i) Le Sud Soudan

50. Les efforts visant à la mise en œuvre de l'accord de paix global (CPA) se sont poursuivis durant la période sous examen. Toutefois les partenaires au CPA, le National Congress Party (NCP) et le Mouvement de libération populaire du Soudan (MLPS) ont été soumis à de plus grandes tensions provoquées par les difficultés rencontrées dans le processus d'exécution du CPA. Ainsi, le 11 octobre2007, le MLPS a suspendu la participation de ses ministres et conseillers présidentiels au Gouvernement d'Unité Nationale (GONU). Le MLPS a justifié sa décision par ce qu'il a décrit comme étant des tactiques délibérées adoptées par le NCP en vue de faire obstruction à l'exécution du CPA, mettant l'accent sur, entre autres, les questions liées à la démarcation de la frontière CPA.

51. De son côté, le NCP, tout en rejetant la demande d'impliquer des tiers, parce que des mécanismes conjoints sont prévus pour aborder les questions en suspens, a exhorté le MLPS à lever la suspension de sa participation au GONU. Lors de sa visite en Afrique du Sud, le président Omar Hassan Al-Bashir a insisté sur le fait que "il n'y aura absolument pas de retour à la guerre," et réaffirmé l'engagement de son Parti "envers l'application intégrale de l'Accord dans son esprit et sa lettre", ainsi que sa détermination à travailler ensemble avec le MLPS en véritable partenariat en vue de régler les questions en suspens et de réaliser l'unité du Soudan. Le 23 octobre 2007, le NCP a présenté à la communauté internationale à Khartoum un document qui déclare que le MLPS et le Gouvernement du Sud Soudan (GoSS) avaient également agi en violation du CPA et retardé son exécution.

52. Il est évident que, bien que des progrès significatifs aient été accomplis dans l'exécution du CPA, depuis 2005, grâce, entre autres choses, à l'adoption de la Constitution nationale intérimaire et de la Constitution provisoire du Sud-Soudan et la mise en place des institutions stipulée dans l'Accord, ainsi que le respect général du cessez-le-feu, un certain nombre de défis restent encore à surmonter par les parties. C'est dans ce contexte que le CPS, lors de sa 89ème réunion tenue le 24 août 2007, a exhorté les parties, avec l'appui des Etats membres de l'UA, à intensifier leurs efforts en vue d'aborder les questions en suspens dans la mise en œuvre du CPA, y compris le Protocole d'Abyei, le redéploiement total des forces, la formation et le déploiement complets des Unités mixtes intégrées (JIUs), la démarcation de la frontière entre le Nord-Soudan et le Sud-Soudan et à la mise en œuvre du Protocole de partage des richesses et à s'assurer que toutes les mesures nécessaires sont prises en vue de la préparation des futures élections comme stipulé dans le CPA.

53. Au regard de la tension qui existe entre les parties au CPA et ses conséquences, le CPS a encore convoqué une autre réunion le 27 novembre 2007 en vue d'examiner la situation. A cette occasion, le CPS s'est dit très inquiet des obstacles au processus de mise en œuvre du CPA et de la suspension par le MLPS de sa participation au GoNU. Le CPS a insisté sur le fait que l'incapacité à aborder les questions en suspens dans le processus de mise en ouvre du CPA pourrait mettre en péril l'avancée importante réalisée jusqu'à présent, avec des conséquences graves pour la paix et la stabilité au Soudan et dans l'ensemble de la région.

54. Le 11 décembre 2007, suite à des discussions approfondies entre les deux partenaires au CPA, le MLPS a annoncé que ses ministres retourneraient bientôt au GoNU. Les parties ont en outre convenu d'autres mesures pour établir la confiance visant à renforcer les relations qui existent entre le Nord et le Sud. Deux semaines plus tard, les ministres désignés par le MLPS ont prêté serment en qualité de membres du GoNU, ce qui mettait fin à deux mois de l'impasse qui menaçait de faire avorter le processus de mise en œuvre du CPA.

55. Dans son communiqué du 24 août 2007, le CPS a demandé à la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires en vue d'appuyer entièrement la mise en œuvre du CPA, notamment grâce à la nomination d'un nouvel Envoyé spécial et l'ouverture d'un Bureau de Liaison de l'UA bien pourvu en personnel à Khartoum, avec un Bureau à Juba. Au moment de la rédaction définitive du présent rapport, des mesures sont en cours en vue de créer un Bureau de l'UA et de nommer un nouvel Envoyé spécial.

ii) Le Darfour

56. Pendant la période sur laquelle porte le présent rapport, des efforts se poursuivent pour réactiver le processus de paix au Darfour. L'envoyé spécial de l'UA au Darfour, Salim Ahmed Salim, et son homologue des Nations unies, Jan Elliason, appuyés par leurs équipes respectives, ont multiplié leurs consultations avec les parties soudanaises, et avec diverses parties prenantes du Darfour et autres, en vue de se préparer pour le début de négociations importantes. Entre autres questions, ces consultations visaient à déterminer les positions des parties sur le lieu, l'ordre du jour, la forme et les modalités de leur participation, ainsi que sur l'organisation d'ateliers en vue d'améliorer leur compréhension des questions qui seront débattues.

57. Les envoyés spéciaux ont également invité les chefs de mouvements à des réunions à Arusha en Tanzanie, et à Ndjamena au Tchad, en août et septembre 2007, respectivement, pour essayer de fournir un forum convenable pour des consultations entre eux. Pour sa part et dans le but d'aider les mouvements à unir leurs rangs et à adopter une position de négociation commune, le Mouvement de Libération Populaire du Soudan (MLPS) a pris l'initiative de faire venir à Juba plusieurs des mouvements non-signataires de l'Accord dans les mois d'octobre et novembre 2007. Le processus de Juba a été conclu le 29 novembre 2007. A la suite de ce processus, les mouvements ont uni les 17 groupes et d'autres individus en deux grandes coalitions. Les deux groupes ont toutefois demandé davantage de temps pour repartir sur le terrain afin de consulter leurs électeurs respectifs afin de renforcer les progrès accomplis à Juba et peut-être finir par mettre sur pied une équipe de négociation et une position unies.

58. Les pourparlers de paix sur le Darfour se sont ouverts le 27 octobre 2007 à Syrte en Libye. La cérémonie d'ouverture était présidée par le dirigeant libyen et divers membres de la Communauté international y ont pris part. Malheureusement, certains des chefs des mouvements, notamment Abdulwahid El Nour du SLM/A, et Khalil Ibrahim, du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM), ont refusé d'y participer.

59. Par la suite et dans le cadre des efforts entrepris en vue de promouvoir le processus de Syrte, les deux envoyés spéciaux ont convoqué une réunion avec les partenaires régionaux à Asmara en Erythrée le 14 novembre 2007. Ils ont tenu une réunion avec les partenaires régionaux à Sharm El-Sheikh en Egypte le 4 décembre 2007. Les participants ont convenu du fait que le processus d'unification de Juba s'était achevé sur une note positive. Ils ont également convenu de la nécessité d'accorder davantage de temps aux mouvements pour leur permettre de mettre la dernière main à leur réorganisation. Lors de la réunion de Sharm El-Sheikh, les participants ont convenu de l'opportunité de tenir une autre réunion du genre de celle d'Arusha, qui rassemblerait les dirigeants/ représentants des divers mouvements.

60. En outre, les deux envoyés spéciaux se sont rendus au Soudan du 13 au 19 janvier 2008 pour évaluer les progrès réalisés dans l'unification des rangs des Mouvements, recueillir les vues des parties soudanaises sur le besoin de tenir une réunion du type de celle d'Arusha et de savoir si elles étaient prêtes à amorcer des négociations substantielles. Il existe présentement cinq principaux groupes : les deux créés à Juba – Front Uni de Résistance (URF) et le SLM/A Abul Shafie – le SLM/A-Unity (Abdallah Yahiya), le SLM/A (Abdulwahid) et le JEM (Khalil Ibrahim). Alors que le Gouvernement, l'URF et le SLM/A – Abul Shafie ont déclaré qu'ils acceptaient ces deux rencontres, le SLM/A – Abul Shafie a indiqué qu'il avait besoin de plus de temps pour consolider les acquis de Juba et qu'il ne serait pas prêts avant la fin de mars. M. Abdulwahid et Dr Khalil Ibrahim continuent de poser des conditions préalables à leurs consultations avec les parties en vue de faire avancer le processus.

61. En ce qui concerne les aspects du maintien de la paix, il convient de rappeler qu'à sa réunion qu'il a tenue le 22 juin 2007, le CPS a approuvé le déploiement, dès que possible, de l'opération hybride Nations unies-Union africaine. Cette approbation était suivie de l'adoption le 31 juillet 2007 par le Conseil de sécurité de la résolution 1769 (2007) portant création de la MINUAD pour une période initiale de 12 mois. Le processus de génération de forces est en cours au Département des Nations unies pour les opérations de maintien de la paix (DOMP) à New York en collaboration avec l'UA. Des contributions restent à faire, surtout dans les domaines de l'aviation et des unités de transport terrestre lourd. Entre octobre et décembre 2007, une équipe d'opérations/conseils de haut rang UA-ONU a visité les pays potentiels pour fournir les conseils et l'aide nécessaire aux pays fournissant des troupes. Du 19 au 21 novembre 2007, un Détachement Spécial Commun AU /ONU a été envoyé en Ethiopie et en Egypte afin de déterminer la possibilité du déploiement précoce de deux bataillons d'infanterie sur une base accélérée provenant de ces deux pays dans le cadre de l'ensemble d'effets précoces. Les deux pays ont confirmé leur empressement à déployer durant le premier trimestre de 2008. En ce qui concerne la capacité opérationnelle initiale du quartier général, le représentant spécial conjoint, Rodolphe Adada, son adjoint, le commandant et les commandants adjoints de la force de la MINUAD et d'autre personnel-clé, ainsi que les commandants de secteur venant du Nigeria, du Rwanda et du Sénégal ont été déployés. Les commandants adjoints de secteur venus d'Egypte, du Pakistan et de la Chine ont été également déployés dans la zone de la Mission. Le transfert officiel de l'autorité de l'AMIS à la MINUAD s'est effectué le 21 décembre 2007.

62. Le Représentant spécial conjoint œuvre étroitement avec les autorités soudanaises pour créer les conditions requises pour l'accélération du déploiement de la MINUAD. Des consultations sont également en cours dans un esprit de coopération et de transparence entre l'UA, les Nations Unies et le Gouvernement du Soudan pour trouver des solutions aux questions pendantes dans le souci d'assurer le déploiement complet de la MINUAD et faciliter la conduite de ses opérations sur le terrain.

63. Le Président du Comité préparatoire (Prepcom) du Dialogue et Consultation Darfour-Darfour (DDDC), poursuit ses consultations avec diverses parties prenantes et personnalités importantes au Darfour. Les questions relatives au dédommagement, à la réhabilitation et au retour occupent une place importante au cours de ces consultations.

64. La situation sécuritaire continue de susciter beaucoup d'inquiétudes. Un certain nombre d'attaques impliquant différentes parties ont été enregistrées pendant la période sous examen, visant des civils, des travailleurs humanitaires comme les forces armées soudanaises. Il faut noter également la situation sécuritaire qui prévaut du côté tchadien de la frontière Tchad/Soudan, qui a un effet adverse sur la situation au Darfour.

65. Tout au long de sa présence au Darfour, l'AMIS a mené ses opérations dans un environnement sécuritaire très difficile. Le 29 septembre 2007, une attaque a été perpétrée par des éléments armés non identifiés contre le site du groupe militaire de la Mission à Haskanita, causant la mort de 12 membres du personnel de l'AMIS, tandis que 10 autres étaient gravement blessés et un membre porté disparu. Le CPS, réuni le 2 octobre 2007, a condamné cette attaque, et demandé à la Commission d'entreprendre, conjointement avec les Nations unies, une enquête approfondie sur l'incident, en vue d'identifier les coupables. Depuis lors, une enquête conjointe UA/Nations unies est en cours.

g) Situation au Tchad et relations Tchad-Soudan

66. Au cours de la période considérée, les autorités tchadiennes ont poursuivi le dialogue avec les mouvements d'opposition. C'est ainsi que le Président Idriss Déby Itno a reçu, le 30 juillet 2007, à N'djamena, et ce grâce à une médiation du Président El Hadj Omar Bongo Ondimba, un groupe d'une trentaine d'exilés tchadiens conduits par l'ancien Président Goukouni Weddei. Tout aussi encourageante fut la signature, le 13 août 2007, d'un «Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad» entre les partis de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition démocratique, résultat de négociations engagées du 14 avril au 10 août 2007.

67. Le 6 septembre, un des mouvements armés, le Conseil démocratique et révolutionnaire tchadien, a signé un accord de paix avec le Gouvernement sous l'égide de la Libye. Un mois plus tard, le 8 octobre à Cotonou, les négociations engagées entre le Gouvernement et certains partis politiques exilés ont abouti à un accord qui leur permet désormais de revenir au pays. Enfin, les négociations entamées depuis juillet 2007 entre

le Gouvernement et quatre chefs de mouvements politico-militaires ont abouti à un Accord, solennellement signé à Syrte, le 25 octobre 2007.

68. Mais la situation s'est brusquement détériorée à l'Est du Tchad, lorsque, dans la nuit du 24 au 25 novembre 2007, un groupe armé a attaqué une compagnie de gendarmerie à moins de 100 km de la ville d'Abéché. Le 26 novembre 2007, des combats intenses ont opposé, à 90 km à l'Est d'Abéché, des forces rebelles à l'Armée nationale tchadienne. C'est dans ce contexte que, le 1er décembre 2007, le Ministre de la Défense, Mahamat Abdelkérim Nour, a été limogé du Gouvernement. Anciennement chef du Front uni pour le changement (FUC), Mahamat Nour avait signé, à Tripoli, le 24 décembre 2006, un Accord avec le Gouvernement dans le cadre duquel il est entré au Gouvernement, le 4 mars 2007. Cependant, la réticence de ses troupes à se laisser désarmer, ainsi que les affrontements de novembre 2007 à Guéréda, ont fait peser des suspicions sur la volonté réelle de ce mouvement de respecter l'Accord signé à Tripoli.

69. Les affrontements à l'Est du Tchad ont ravivé la polémique entre le Tchad et le Soudan. Le Tchad a mis en cause le Soudan. Les autorités soudanaises, pour leur part, ont nié toute implication dans les affrontements à l'Est du Tchad. Les deux pays ont continué de s'accuser mutuellement de violations de leur intégrité territoriale et d'actes de déstabilisation. Pour sa part, la Commission a exhorté les deux Gouvernements à faire montre de retenue et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour désamorcer la tension actuelle et contribuer au rétablissement d'une situation normale à leur frontière commune.

h) République centrafricaine (RCA)

70. Dans le cadre des efforts visant à consolider le retour de la paix en RCA, le Gouvernement centrafricain a entamé, depuis le début de l'année 2007, des discussions avec les groupes politico-militaires. Les efforts se poursuivent actuellement en direction de l'Alliance populaire pour la restauration de la démocratie (APRD), mouvement rebelle qui est toujours actif dans le Nord Ouest et le Nord du pays. Il convient, par ailleurs, de mentionner les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des Accords de paix signés à Syrte, en Libye, et à Birao, en RCA, en février et avril 2007, avec le Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC) et l'Union des forces démocratiques (UFDR), respectivement. Enfin, la RCA continue à être confrontée au fléau du grand banditisme, qui est le fait de coupeurs de route.

71. Les forces de défense et de sécurité centrafricaines, toujours engagées dans un processus de restructuration, n'ont pas encore atteint le niveau opérationnel requis pour faire face à la situation sécuritaire qui prévaut dans le pays. D'où la nécessité de maintenir la présence de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC). Aussi, la Commission a-t-elle apporté son soutien aux demandes successives de la CEMAC pour obtenir, auprès de l'UE, un renouvellement du financement de la FOMUC, dans le cadre de la Facilité pour la paix en Afrique (APF). Les chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), au cours de leur Sommet tenu à Brazzaville, le 30 octobre 2007, ont également souligné la nécessité de

maintenir la force. A cet égard, ils ont donné mission au Comité des Ambassadeurs de la CEEAC d'étudier les modalités de transfert de l'autorité de tutelle de la CEMAC à la CEEAC.

72. C'est dans ce contexte que les autorités centrafricaines préparent le dialogue politique inclusif, qui doit prendre en compte les mouvements politico-militaires. Le 30 novembre 2007, le chef de l'Etat, François Bozizé, a pris deux décrets créant et nommant les membres du Comité préparatoire du dialogue. Le 18 décembre 2007, le Comité préparatoire a été officiellement installé et a entamé ses travaux. L'UA a été invitée à prendre part aux travaux du dialogue.

73. Pour sa part, et dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du CPS du 7 décembre 2006, la Commission a poursuivi ses efforts d'appui à la reconstruction de la RCA et à la consolidation de la paix dans ce pays. C'est ainsi qu'elle a organisé, le 19 octobre 2007, à Addis Abéba, en collaboration avec la Banque africaine de développement (BAD) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), une Conférence de solidarité africaine avec la RCA, en présence des Etats membres et de la CEEAC. De même, la Commission a pris part à la Table ronde des partenaires au développement de la RCA, tenue, à Bruxelles, le 26 octobre 2007. Cette table ronde a permis de mobiliser un appui substantiel pour la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, adopté par le Gouvernement centrafricain en septembre 2007.

i) Présence multidimensionnelle en RCA et au Tchad

74. Dans sa résolution 1778 (2007) du 25 septembre 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a approuvé la mise en place au Tchad et en RCA d'une présence multidimensionnelle destinée à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées. Le Conseil de sécurité a décidé que cette présence inclurait, pour une période d'un an, une Mission des Nations unies en RCA et au Tchad (MINURCAT). Dans le même temps, le Conseil de sécurité a autorisé l'UE à déployer, pour une durée d'un an, une opération (baptisée EUFOR Tchad/RCA) pour appuyer la MINURCAT. Par ailleurs, le Conseil de sécurité a encouragé le Gouvernement tchadien à mettre en place une Police tchadienne pour la protection humanitaire (PTPH). L'adoption de cette résolution est intervenue dans un contexte marqué par une situation sécuritaire préoccupante tant à l'Est du Tchad qu'au Nord-Est de la RCA, situation qui a provoqué une crise humanitaire aiguë.

75. Dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 1778 (2008), un certain nombre de policiers et agents de liaison militaire et autres personnels de la MINURCAT ont déjà été déployés sur le terrain. La Mission travaille avec le Gouvernement tchadien à la mise en place effective de la PTPH. Pour ce qui est de l'EUFOR Tchad/RCA, sa constitution a pris un certain retard. Dans son rapport sur la MINURCAT en date du 17 décembre 2007, le Secrétaire général des Nations unies a indiqué que ce retard pourrait affecter le déploiement de la MINURCAT.

j) Liberia

76. La période sur laquelle porte le présent rapport a été marquée par davantage de progrès dans les efforts entrepris en vue de consolider la paix et de reconstruire le Liberia, alors qu'il sort de plusieurs années de conflit et de dévastation. Le 13 novembre 2007, la Banque mondiale a décidé d'effacer les arriérés en cours du Liberia, tandis que le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé qu'il avait obtenu assez d'engagements financiers de la part des pays membres pour lui permettre d'offrir un allégement de dette au Liberia. Comme indiqué par le Groupe international de contact sur le Liberia, dans une déclaration rendue publique le 16 décembre 2007, ces développements constituent des pas importants vers une solution globale du poids intenable de la dette extérieure du Liberia et traduisent l'appui fort que la communauté internationale continue d'apporter aux réformes économiques et financières du Gouvernement. De façon plus générale, 2007 a été une année de réalisations remarquables dans le domaine socioéconomique au Liberia.

77. La promotion de la réconciliation nationale et l'inclusivité dans le processus de prise de décisions a continué d'occuper une place importante parmi les activités du Gouvernement. La Commission vérité et réconciliation, dont le mandat doit expirer en septembre 2008, reprendra ses activités relatives au processus d'auditions publiques et de déclarations le 8 janvier 2008, qui impliqueront une large palette de personnalités. Pour sa part, la présidente Ellen Johnson Sirleaf s'est engagée dans un processus consultatif visant à rechercher les points de vue des partis politiques libériens ainsi que des groupes de la société civile sur des questions d'intérêt national. Des progrès ont été également accomplis en ce qui concerne la situation sécuritaire, qui est restée calme de façon générale, tant à l'intérieur du Liberia lui-même que le long de ses frontières avec ses voisins. Des efforts continuent d'être entrepris pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité.

78. C'est dans ce contexte de progrès significatifs dans la stabilisation du Liberia que, en août dernier, le Secrétaire général des Nations Unies a fait des propositions relatives à la réduction de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). Le Secrétaire général a indiqué que le processus « permettrait à la MINUL de s'adapter aux priorités qui évoluent et de transférer progressivement la responsabilité de la sécurité du Liberia au Gouvernement, par phase et d'une manière délibérée qui lui donne l'occasion de renforcer ses capacités, pendant que la Mission continue de maintenir la stabilité qui prévaut ». Dans sa résolution 1777 (2007) du 20 septembre 2007, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat de la MINUL jusqu'au 30 septembre 2008, approuvé les recommandations en vue d'une réduction du nombre de composants militaires et policiers de la Mission, et exprimé son intention d'étudier, d'ici cette date, des recommandations pour plus de réduction de la MINUL dans le cadre de la situation sécuritaire du Liberia et de la sous-région.

k) Côte d'ivoire

79. Depuis la signature, respectivement les 4 et 26 mars 2007, de l'Accord politique de Ouagadougou et de l'Accord complémentaire par le Président Laurent Gbagbo et Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces nouvelles, sous les auspices du Président Blaise Compaoré, Président du Faso, Président en exercice de la CEDEAO et Facilitateur du Dialogue direct, les manifestations en faveur de la réconciliation nationale et de la réunification du pays se sont succédé. Le 30 juillet 2007, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont procédé à l'incinération d'environ 2.000 armes de guerre au cours d'une cérémonie baptisée « Flamme de la paix », tenue à Bouaké. En se rendant à Bouaké, le Président Laurent Gbagbo franchissait pour la première fois, depuis le déclenchement de la crise, la ligne de cessez-le-feu qui consacrait la partition de fait du pays. Du 28 au 30 novembre 2007, le Président Gbagbo a effectué une tournée dans plusieurs localités du Nord du pays, sous contrôle des Forces nouvelles, réaffirmant, à cette occasion, son message sur la fin de la guerre Dans l'intervalle, les deux forces ex-belligérantes, à savoir les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire (FDSCI) et les Forces armées des Forces nouvelles (FAFN), ont défilé ensemble, à Abidjan et dans d'autres villes du pays, à l'occasion de la commémoration de l'indépendance de la Côte d'Ivoire.

80. Pour sa part, la communauté internationale a continué à soutenir la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou. C'est ainsi que le Conseil de sécurité a adopté, le 16 juillet 2007, la résolution 1765 (2007) par laquelle il a, entre autres, endossé les recommandations du Secrétaire général des Nations unies relatives aux adaptations nécessaires du mandat de l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) à la nouvelle phase du processus de paix, telle que définie par l'Accord de Ouagadougou. La résolution a mis un terme au mandat du Haut Représentant pour les élections et a décidé, en conséquence, que le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies certifierait que tous les stades du processus électoral fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales. Dans le même temps, le Conseil de sécurité s'est déclaré favorable à la création d'un Organe consultatif international (OCI), comme agréé par les parties signataires et le Facilitateur, pour accompagner les forces politiques ivoiriennes et le Facilitateur dans la mise en œuvre de l'Accord – l'UA siège au sein de cette instance. Par ailleurs, au cours d'une table ronde des bailleurs de fonds organisée par le Gouvernement ivoirien, le 18 juillet 2007, des promesses de financement du processus de sortie de crise s'élevant à plus de 180 milliards de FCFA ont été faites.

81. Cependant, comme indiqué plus haut, le calendrier de mise en œuvre de l'Accord politique d'Ouagadougou a accusé des retards. D'abord, à la suite des perturbations causées par l'attentat du 29 juin 2007 contre le Premier Ministre à Bouaké. Ensuite, en raison de certains aspects techniques qui n'avaient pas été pris en compte lors de la signature dudit Accord. En vue d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, le Président Gbagbo et le Premier Ministre Soro ont conclu, à Ouagadougou, le 28 novembre 2007, les 2ème et 3ème Accords complémentaires à l'Accord de Ouagadougou, portant respectivement sur le choix définitif de l'opérateur technique devant confectionner les cartes d'identité ivoiriennes et les cartes d'électeur, et

l'élaboration d'un nouveau chronogramme. Celui-ci devrait se conclure par l'organisation de l'élection présidentielle au plus tard à la fin du premier semestre de l'année 2008, selon un calendrier qui sera proposé au Gouvernement par la Commission électorale indépendante (CEI).

82. Lors de sa 104ème réunion tenue le 20 décembre 2007, le CPS a noté avec satisfaction l'évolution encourageante de la situation en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord de Ouagadougou et les avancées enregistrées dans sa mise en œuvre. Dans le même temps, il a demandé aux parties d'intensifier leurs efforts, en vue d'accélérer le processus de mise en œuvre. A cet égard, le CPS s'est félicité de la conclusion des 2ème et 3ème Accords complémentaires, qu'il a entérinés. Sur la base de la décision du CPS, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1795 (2008) du 15 janvier 2008, a, lui aussi, approuvé les accords complémentaires et demandé aux parties de mettre en œuvre leurs engagements pleinement, de bonne foi, et conformément au nouveau calendrier arrêté à cet effet. Dans l'intervalle, la 3ème réunion du Comité d'évaluation et d'accompagnement du dialogue direct, qui s'est tenue à Ouagadougou le 14 janvier 2008, a souligné la nécessité de consolider la mise en œuvre de l'Accord de Ouagadougou et lancé un appel aux parties en vue de renforcer les mesures de sécurisation du processus de paix.

I) Le Sahara occidental

83. Les temps forts de la période sur laquelle porte le présent rapport ont été l'ouverture de négociations directes entre les parties au conflit du Sahara occidental, notamment le Maroc et le Front POLISARIO, telles qu'en donne mandat la résolution 1754 (2007) d'avril 2007 du Conseil de sécurité des Nations unies. Les deux parties se sont réunies deux fois à Manhasset à New York : d'abord les 18 et 19 juin, et ensuite les 10 et 11 août 2007. Les pourparlers n'ont abouti à aucune avancée, dans la mesure où les positions des parties sont restées très éloignées l'une de l'autre : pendant que le Maroc insistait sur sa proposition d'autonomie pour le Territoire, au sein de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Royaume, le Front POLISARIO plaidait pour un référendum libre et équitable d'auto-détermination, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations unies et pertinents aux résolutions des Nations unies.

84. C'est dans ce contexte que le Conseil de sécurité des Nations unies, le 31 octobre 2007, a adopté la résolution 1783 (2007), par laquelle il demande aux deux parties "de continuer à faire preuve de volonté politique et de travailler dans un climat propice au dialogue afin d'entamer des négociations substantielles, assurant ainsi la mise en œuvre de la résolution 1754 (2007) ainsi que le succès des négociations". Le Conseil de sécurité a, en outre, demandé aux parties "de poursuivre les négociations sous les auspices du Secrétaire général sans conditions préalables et de toute bonne foi, en tenant compte des efforts entrepris depuis 2006 et des développements des derniers mois, en vue de parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable par tous, qui apportera l'auto-détermination à la population du Sahara occidental dans le cadre des dispositions en accord avec les principes et buts de la Charte des Nations unies, notant le rôle et la responsabilité des parties à cet égard".

85. Comme mesure de suivi de cette résolution, les parties se sont réunies de nouveau à Manhasset, New York, du 7 au 9 janvier 2008 pour le troisième cycle des négociations. Même si aucun progrès n'a été enregistré, les deux parties ont cependant décidé de se rencontrer au même lieu entre le 11 et 13 janvier 2008, pour continuer le dialogue.

j) Dispute et violence postélectoraux au Kenya

86. Dans une situation inattendue, le Kenya, pays longtemps connu pour sa stabilité, son dynamisme économique et ses progrès vers la démocratie, a subi une détérioration extraordinaire des conditions politiques et sécuritaires, après l'élection présidentielle du 27 décembre 2007. En effet, même si le scrutin a été, à tous les égards, remarquablement pacifique et s'est déroulé dans l'ordre, l'annonce des résultats par la Commission électorale du Kenya qui a déclaré le Président sortant Mwai Kibaki vainqueur contre Raila Odinga du Mouvement démocratique orange (ODM) de l'opposition, a été suivie d'une violence considérable avec un grave impact humanitaire et socioéconomique. L'ODM a rejeté les résultats en accusant le Gouvernement d'avoir falsifié les résultats. Depuis lors, et malgré tous les efforts déployés jusqu'ici, le Kenya a été confronté à une tension continue.

87. C'est compte tenu de cette situation que le Président de l'Union, le Président John Kufuor, s'est rendu au Kenya, du 8 au 10 janvier 2008, en vue d'aider à faire baisser la tension, à mettre fin à la violence et à faciliter les efforts en vue de trouver une solution au conflit postélectoral. A cette occasion, le Président Kufuor a rencontré les deux parties avec lesquelles il a été convenu qu'un groupe d'éminents sages africains dirigé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan serait créé pour entreprendre les efforts de médiation. Depuis, Kofi Annan est arrivé à Nairobi et a rencontré les deux parties. Le Commissaire en charge de paix et de sécurité a entrepris une visite le 22 janvier 2008 à Nairobi pour exprimer le soutien de l'UA aux efforts de médiation de M. Kofi Annan et de voir dans quelle mesure il pourrait apporter son assistance à ses efforts. Au cours de sa mission, le Commissaire a assisté à la rencontre facilitée par M. Kofi Annan entre le Président Mwai Kibaki et M. Raila Odinga du Orange Democratic Movement, rencontre au cours de laquelle et des dirigeants ont lancé un appel au calme et expriment leur engagement au dialogue.

88. Pour sa part, le CPS a, à sa réunion du 21 janvier 2008, exprimé sa grave préoccupation au sujet de la situation actuelle et de ses conséquences humanitaires ainsi que de ses implications pour la paix et la sécurité au Kenya et dans l'ensemble de la région. Il a demandé aux parties de faire preuve de retenue, de s'abstenir d'actes de violence et de tout autre acte qui pourrait compliquer davantage la situation ainsi que de convaincre leurs partisans de mettre immédiatement fin à la violence. Le CPS a souligné la nécessité pour les parties d'apporter toute leur coopération au groupe d'éminents sages africains dans les efforts qu'il va déployer.

VII. CONCLUSION

89. Le CPS a fait montre de dynamisme pendant la période sous examen, ainsi qu'en témoignent le nombre de réunions tenues et la diversité des questions abordées. En outre, le CPS s'est employé à améliorer ses méthodes de travail, sur la base des conclusions de la Retraite tenue à Dakar en début juillet. Il importe également de faire mention des efforts déployés pour renforcer le partenariat entre le CPS, d'une part, et de l'autre, les Nations unies et autres organisations internationales compétentes visées à l'article 17 du Protocole relatif à la création du CPS. Ces efforts seront poursuivis et élargis aux autres entités mentionnées par le Protocole, y compris le Parlement panafricain, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et la société civile.

Formatted

90. Depuis juillet dernier, des avancées significatives ont été enregistrées dans la promotion de la paix et de la sécurité. Il reste que nombreux sont les défis qui doivent encore être relevés, qu'ils se rapportent à la mise en œuvre d'accords de paix déjà conclus ou à la recherche de solutions à des conflits en cours. D'où la nécessité d'efforts soutenus et continus tant de la part du CPS que des dirigeants africains et autres instances africaines compétentes pour, avec l'appui des partenaires internationaux, faire de la paix et de la sécurité une réalité tangible partout sur le continent.

91. Les efforts qui ont été déployés au cours de la période sous examen ont, une fois encore, relevé que l'une des principales contraintes dont fait face l'UA ainsi que les organisations régionales concerne le manque de ressources financières adéquates et leur dépendance exclusif sur les ressources fournies par des partenaires. Alors que l'assistance des partenaires de l'UA est la bienvenue et doit continuer à être sollicité, il est également important que les pays africains contribuent beaucoup plus significativement au financement des efforts de paix sur le continent.

92. Par ailleurs, les développements intervenus au cours de la période sous examen ont mis en relief les défis que constituent les tensions et différents qui caractérisent souvent les processus électoraux sur le continent. Cette situation interpelle le continent et exige que des solutions appropriées soient trouvées, sous peine de voir les processus de démocratisation engagés sur le continent depuis le début des années 90, remis en cause et fragilisés. C'est dans ce contexte que le CPS, lors de sa réunion du 18 janvier 2008, a souligné la nécessité d'initier une réflexion collective sur les défis liés à la tension et aux contestations qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique, y compris le renforcement des capacités africaines, aux niveaux national, régional et continental, dans le domaine de l'observation et du suivi des élections.

REUNIONS ET SESSION DE REFLEXION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, JUILLET 2OO7 – JANVIER 2OO8

ANNEXE I

REUNIONS ET SESSION DE REFLEXION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE, JUILLET 2OO7 – JANVIER 2OO8

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
	5 – 6 Juillet 2007 Dakar (Sénégal)	Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité	Document de travail sur la révision des méthodes de travail du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine ; Rapport de la troisième session de réflexion des Ambassadeurs Africains à Addis-Abeba sur l'Agenda du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine, 1 - 4 Mai 2004 Le Cap (Afrique du Sud)	Conclusions sur les Méthodes de travail du CPS PSC/PR/2(LXXXIII)
80ème	18 Juillet 2007	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie. PSC/PR/2(LXXX)	Communiqué sur la situation en Somalie. PSC/PR/Comm.(LXXX)
81ème	20 Juillet 2007	Examen de la note d'information sur la mise en oeuvre de l'Accord global de cessez le feu du 7 Septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL.	Note d'information sur la mise en oeuvre de l'Accord global du cessez le feu du 7 Septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL	Communiqué sur la mise en oeuvre de l'Accord global du cessez le feu du 7 Septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL. PSC/PR/Comm.(LXXXI)

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
82ème	23 Juillet 2007	Briefing de la Commission sur la situation aux Comores		Communiqué de Presse sur la situation aux Comores. PSC/PR/PS.(LXXXII)
83ème	30 Juillet 2007	Adoption des conclusions de la session de réflexion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine tenue à Dakar (Sénégal), les 5 et 6 Juillet 2007	Conclusions de la Session de Réflexion du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine Dakar (Sénégal), les 5 et 6 Juillet 2007 PSC/PR/2(LXXXIII)	
84ème	31 Juillet 2007	Examen du renouvellement du mandat de la Mission d'Assistance Electorale et en matière de Sécurité de l'Union Africaine aux Comores (MAES)		Communiqué sur le renouvellement du mandat de la Mission d'Assistance Electorale et en matière de Sécurité de l'Union Africaine aux Comores PSC/PR/Comm.(LXXXIV)
85ème	8 Août 2007	Conclusions de la session de Réflexion du CPS de l'Union africaine tenue à Dakar (Sénégal), les 5 et 6 Juillet 2007		Communiqué sur les méthodes de travail du CPS. PSC/PR/Comm.(LXXXV)
86ème	10 Août 2007	Informations complémentaires sur la mise en oeuvre de l'Accord de cessez le feu du 7 septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL		Communiqué sur la mise en œuvre de l'Accord de septembre 2006 entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Palipehutu-FNL PSC/PR/Comm.(LXXXVI)

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
87ème	13 Août 2007	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores.	Rapport du Président sur la situation aux Comores. PSC/PR/2(LXXXVII)	Communiqué sur la situation aux Comores. PSC/PR/Comm(LXXXVII)
88ème	14 Août2007	Informations complémentaires sur la situation politique au Darfur.	Notes d'information du Dr Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'UA sur l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route l'Union africaine/ Nations Unies pour la paix au Darfur.	Communiqué de Presse. du Dr. Salim Ahmed Salim, Envoyé spécial de l'UA sur l'état de mise en œuvre de la Feuille de Route pour la paix au Darfur.
89ème	24 Août 2007	Examen de l'état de mise en œuvre de l'Accord Global de Paix. (CPA)	Rapport du Président de la Commission sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Paix Global. PSC/PR/2(LXXXIX)	Communiqué sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Paix Global. PSC/PR/Comm.(LXXXIX)
90ème	27 Août 2007	Examen du Rapport de la Mission d'Evaluation du CPS au Soudan, au Tchad et en République Centrafricaine.	Rapport de la Mission d'Evaluation du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine au Soudan, au Tchad et en République Centrafricaine (21-24 Mai 2007 et 5 - 11 Juin 2007). PSC/PR/2(XC)	Communiqué sur les résultats de la Mission d'Evaluation effectuée par une délégation du Conseil au Soudan, au Tchad et en République Centrafricaine du 21 au 24 Mai2007 et du 5 au 11 Juin 2007. PSC/PR/Comm.(XC)
91ème	28 Août 2007	Briefing par l'équipe de facilitation sur la mise en œuvre de l'Accord de Cessez le feu au Burundi		
92ème	26 Septembre 2007	Briefing sur les résultats de la réunion entre les Communautés Economiques Régionales de l'UA (CER) tenue à Kampala (Ouganda) du 31 Août au 2	Projet de protocole d'Accord sur la coopération dans les domaines de la Paix et de Sécurité entre l'Union Africaine, les communautés	

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
		Septembre 2OO7 sur le Protocole d'Accord	Economiques Régionales et les Mécanismes de coordination des brigades régionales en attente d'Afrique de l'Est et du Nord AU-RECs/EXP/2(II)	
93ème	27 Septembre 2007	Briefing sur les résultats de la réunion du Comité Ministériel des Etats de la région sur les Comores Information sur la Conférence de solidarité envisagée avec la République Centrafricaine.		Communiqué de Presse sur les Comores. Communiqué de Presse sur la République Centrafricaine
94ème	2 Octobre 2007	Briefing sur les incidents à Haskanita, Darfur (Soudan)		Communiqué de Presse sur l'attaque du camp AMIS à Haskanita, Darfur du Sud et le meurtre de 10 personnels de l'AMIS;
95ème	10 Octobre 2007	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores.	Rapport du Président de la Commission sur la situation aux Comores. PSC/PR/2(XCV)	Communiqué sur la situation aux Comores PSC/PR/Comm.(XCV)
96ème	23 Octobre 2007	Information sur l'état de mise en oeuvre de l'opération Hybrid UA/UN au Darfur (UNAMID)		Communiqué de Presse sur l'état de mise en œuvre de l'opération Hybride au Darfour Union africaine/Nations unies (UNAMID).
97ème	25 Octobre 2007	Examen du rapport du Président de la Commission sur la situation en République Démocratique du Congo (RDC	Rapport du Président de la Commission sur la situation en République Démocratique du Congo (RDC) PSC/PR/2(XCVII)	Communiqué sur la situation en République Démocratique du Congo (RDC) PSC/PR/Comm.(XCVII)

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
98ème	8 Novembre 2007 23 Novembre 2007	Briefing sur le chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Examen du Chapitre 8 de la Charte des Nations Unies comme suivi de la réunion du 8 novembre 2007.	Décision sur les activités du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine et la situation de paix et de sécurité en Afrique Doc. Assembly/AU/3(VIII) Communiqué conjoint adopté par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et le Conseil de Paix et Sécurité de l'UA 16 juin 2007 Déclaration du Président du Conseil de Sécurité. S/PRST/2007/7	Contribution de l'Union Africaine au Rapport devant être présenté par le Secrétaire Général des Nations Unies conformément à la Déclaration du Président du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 28 Mars 2007 sur les relations entre les Nations Unies et les organisations régionales, en particulier l'Union Africaine dans le maintien de la Paix et de la Sécurité internationales. PSC/PR/2(XCVIII)
99ème	9 Novembre 2007	Déclaration du Président du Comité international de la Croix Rouge (CICR).		Communiqué de Presse sur les activités du Comité international de la Croix Rouge en Afrique (CICR). PSC/PR/BR.(XCIX)
100ème	12 Novembre 2007	Examen du Projet révisé de modalités pour le fonctionnement du groupe des Sages dans le cadre de l'Article 11 du Protocole du CPS	Projet de modalités pour le fonctionnement du groupe des Sages.	
101ème	21 Novembre 2007	Briefing sur la mise en place de la Force africaine en attente	Rapport sur la mise en place de la Force africaine en attente ; Mécanisme de coordination de la Brigade en attente de l'Afrique de l'Est (EASBRICOM) ; Communauté Economique des	Communiqué de Presse sur la mise en place de la Force africaine en attente. PSC/PR/BR. (CI)

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
			Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'OUEST (CEDEAO) ; Brigade en attente d'Afrique du Nord (NASBRIG) ; Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe (SADC).	
102ème	26 Novembre 2007	Examen du rapport du Président de la Commission sur l'état de mise en œuvre du Communiqué de la 95ème Réunion du CPS sur la situation aux Comores.	Rapport du Président de la Commission sur l'état de mise en œuvre du Communiqué de la 95ème Réunion du CPS sur la situation aux Comores. PSC/PR/2(CII)	Communiqué sur la situation dans l'Ile Comorienne d'Anjouan. PSC/PR/Comm.(CII)
103ème	29 Novembre 2007	Briefing sur le processus de mise en œuvre des Accords de Paix Global au Soudan. Briefing sur la situation en Somalie.		Communiqué de Presse sur l'état de mise en œuvre de l'Accord de Paix Global au Soudan. PSC/PR/BR(CIII)
104ème	20 Décembre 2007	Examen du Rapport du Président sur la situation en Côte d'Ivoire. Briefing sur la situation en Somalie.	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Côte d'Ivoire. PSC/PR/2(CIV)	Communiqué sur la situation en Côte d'Ivoire. PSC/PR/Comm.(CIV) (1) Communiqué de Presse sur la situation en Somalie. PSC/PR/BR(CIV) (2)

REUNIONS BRIEFING	Date	Agenda	Documents de Travail	Communiqué et autres documents
105ème	18 Janvier 2008	Examen du Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie	Rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie. PSC/PR/2(CV)	Communiqué sur la situation en Somalie. PSC/PR/Comm.(CV)
106ème	19 Janvier 2008	Briefing sur la situation en République Démocratique du Congo.		Communiqué de Presse. PSC/PR/BR(CVI)
107ème	21 Janvier 2008	Briefing sur la situation aux Comores.		Communiqué de Presse. PSC/PR/BR/PS/2(CVII)
108ème	21 Janvier 2008	Coopération entre le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) et les Organisations Internationales dans le contexte de l'Article 17(4) du Protocole du CPS .		Communiqué de Presse PSC/PR/BR(CVIII)
109ème	21 Janvier 2008	Briefing sur la situation au Kenya.		Communiqué de Presse PSC/PR/BR(CIX)

Assembly/AU/3 (X)
Annexe II

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. BOX: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
105ème REUNION
18 Janvier 2008
Addis Abeba, Ethiopie

PSC/PR/2(CV)
Originale : Anglais

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

I. INTRODUCTION

1. Dans le communiqué sur la situation en Somalie adopté lors de sa 80ème réunion tenue le 18 juillet 2007 [PSC/PR/COMM (LXXX)], le Conseil a, entre autres, décidé de proroger le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour une période additionnelle de six mois. Dans le communiqué de presse adopté à l'issue de sa 104ème réunion tenue le 20 décembre 2007 [PSC/PR/(CIV) (2)], le Conseil, ayant souligné que la situation en Somalie constitue un des défis les plus importants auxquels le continent est confronté sur le plan de la paix et de la sécurité, a convenu de se réunir à la mi-janvier 2008, avant l'expiration du mandat de l'AMISOM, pour réexaminer la situation et déterminer la voie à suivre, en préparation de la 11ème session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement, prévue à Addis Abéba du 31 janvier au 2 février 2008.

2. Le présent rapport, qui est soumis conformément aux communiqués sus-mentionnés, couvre l'évolution de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en Somalie depuis juillet dernier, ainsi que les questions relatives au déploiement de l'AMISOM et à la mise en œuvre de l'embargo sur les armes imposé à la Somalie par la résolution 733 (1992) du 23 janvier 1992. Le rapport se conclut par des recommandations sur la manière dont l'Union africaine (UA) pourrait davantage soutenir le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

II. DEVELOPPEMENTS POLITIQUES

3. Un des faits politiques majeurs de la période sous examen a été la tenue du Congrès de réconciliation nationale, qui s'est déroulé à Mogadiscio du 15 juillet au 30 août 2007. Plus de 2 600 délégués ont participé aux travaux du Congrès, qui fut organisé et géré de façon indépendante par un Comité national de gouvernance et de réconciliation dirigé par l'ancien Président Ali Mahdi Mohamed. Toutefois, certains des acteurs qui auraient pu contribuer de façon significative aux travaux du Congrès choisirent de rester à l'écart; il s'agit, entre autres, d'une partie du clan Hawiye à Mogadiscio, ainsi que de groupes d'opposition basés à l'étranger. L'UA, l'Ethiopie, le Kenya et l'Ouganda ont dépêché des représentants à la cérémonie d'ouverture. Les membres de la communauté internationale basés à Nairobi, qui étaient attendus à Mogadiscio, n'ont finalement pas fait le déplacement, pour des raisons sécuritaires.

4. Il convient de rappeler que, lors de sa réunion du 18 juillet 2007, le Conseil s'est félicité de l'ouverture du Congrès, comme étant une étape significative en vue d'un processus de réconciliation véritable et sans exclusive, dans le cadre de la Charte fédérale de transition. A cet égard, le Conseil a demandé à tous les représentants du peuple somalien qui participaient alors au Congrès d'assumer leurs responsabilités, de s'impliquer de manière constructive dans le processus et de rechercher des solutions pacifiques aux problèmes auxquels la Somalie est confrontée. Le Conseil a exhorté les Institutions fédérales de transition, conformément à l'objectif poursuivi par le Congrès,

à ne ménager aucun effort pour se rapprocher de toutes les couches de la société somalienne, afin de faciliter le processus de réconciliation nationale.

5. Dans sa résolution 1772(2007) du 20 août 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies s'est également félicité de la tenue du Congrès de réconciliation nationale. Il a exhorté les Institutions fédérales de transition et toutes les parties en Somalie à respecter les conclusions du Congrès et à maintenir, par après, un processus politique tout aussi ouvert, les encourageant à œuvrer ensemble pour promouvoir un tel dialogue inclusif. Le Conseil de sécurité a réitéré la nécessité pour le processus politique alors en cours de convenir tout à la fois d'un accord sur une cessation globale et durable des hostilités et d'une feuille de route pour un processus de paix global, y compris la tenue d'élections démocratiques aux échelons local, régional et national, comme prévu dans la Charte fédérale de transition.

6. Immédiatement après la cérémonie d'ouverture, le Congrès s'est attelé à aplanir les différends inter et intra claniques existants, qui sont devenus un élément central de la crise que connaît la Somalie. Les premiers échanges ont été marqués par l'expression de sentiments de repentir pour les torts commis et par des déclarations de bonne volonté et de réconciliation. Dans sa deuxième phase, le Congrès a, d'une façon générale, débattu des programmes du gouvernement et s'est employé à élaborer une feuille de route devant guider les efforts en matière de gouvernance et de développement. Au cours de cette phase, une attention particulière a été accordée à la mise sur pied de structures administratives de base et au renforcement du système judiciaire, qui constituent des composantes essentielles de l'entreprise de consolidation de la paix et de la sécurité.

7. De façon significative, et avant même l'ouverture du Congrès, le Parlement fédéral de transition avait pris une résolution relative à son organisation, et entrepris d'adopter la législation requise pour la mise en application des recommandations qui seraient issues des travaux du Congrès. Le Président du Gouvernement fédéral de transition s'est également engagé à travailler à la mise en œuvre de ces recommandations.

8. Le Congrès s'est achevé sur un accord entre les parties sur nombre de questions. Il convient, entre autres, de relever l'annonce de la fin de la guerre civile et des conflits qui ont déchiré la Somalie depuis 1978; l'appel lancé à toutes les parties somaliennes pour qu'elles procèdent à un désarmement volontaire et restituent les biens pillés; la demande faite aux Institutions de transition de mener à leur terme le processus constitutionnel prévu par la Charte de transition, qui doit déboucher sur la mise en place d'un système fédéral dans le pays; l'organisation d'un recensement de la population, et la tenue d'élections libres et régulières qui ouvriraient la voie à l'établissement d'un gouvernement démocratiquement élu avant la fin 2009. Le Congrès a également demandé la mise en place, dans l'intervalle, d'un gouvernement efficace, dont les membres proviendraient aussi bien du Parlement qu'en dehors de celui-ci.

9. Au cours de la session de clôture du Congrès, le Président Abdullahi Yusuf Ahmed s'est engagé à poursuivre le dialogue. Par ailleurs, juste avant la conclusion des travaux, les membres de la communauté internationale qui ont appuyé l'organisation du Congrès, y compris l'UA, ont rencontré le Président du Comité national de gouvernance

et de réconciliation, à Nairobi. A cette occasion, ils ont souligné la nécessité d'arrêter une stratégie en vue de la mise en œuvre des résultats du Congrès, de poursuivre les efforts visant à établir le contact avec tous les groupes d'opposition, qu'ils soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la Somalie, ainsi que la nécessité pour les Institutions fédérales de transition de s'acquitter de leurs responsabilités au terme de la Charte de transition, notamment en ce qui concerne le fédéralisme, le processus constitutionnel et la préparation des élections. Lors d'une réunion séparée avec M. Ali Mahdi, l'Ambassadeur Muhammad Ali Foum, alors Représentant spécial de l'UA en Somalie, a insisté sur l'urgence que revêt la mise en place d'un mécanisme qui garantirait l'application des recommandations du Congrès de réconciliation nationale.

10. Après la conclusion des travaux du Congrès, le Président du Gouvernement fédéral de transition, Abdullahi Yusuf, le Premier Ministre d'alors, Mohamed Ali Gedi, le Président du Parlement fédéral de transition, Adam Mohammed Nour, le Président du Comité national de gouvernance et de réconciliation, Ali Mahdi, ainsi que des chefs traditionnels et autres représentants de diverses factions somaliennes, se sont rendus à Jeddah, en Arabie Saoudite. Sur place, ils ont, sous les auspices du Roi Abdullah, signé, le 16 septembre 2007, un accord sur la mise en œuvre des recommandations du Congrès de réconciliation nationale. A cette occasion, le Roi Abdullah a exhorté les parties somaliennes à honorer les engagements pris, soulignant que « la conclusion d'un accord n'est qu'une première étape, qui doit être suivie par un ferme engagement à mettre en œuvre ses dispositions et par un travail acharné pour le traduire dans les faits ». De son coté, le Président Abdullahi Yusuf a lancé un appel pour le déploiement en Somalie d'une force conjointe arabo-africaine, sous le commandement de l'ONU, en vue de restaurer la paix et la sécurité dans son pays, exhortant tous les Somaliens à soutenir une telle force. Les groupes d'opposition, en particulier l'Union des tribunaux islamiques, ont rejeté l'accord conclu à Jeddah.

11. Entre-temps, les différents groupes d'opposition se sont réunis à Asmara du 6 au 13 septembre 2007, où ils ont tenu un Congrès parallèle auquel ont notamment pris part des représentants de l'Union des tribunaux islamiques, le groupe dit des « Parlementaires libres » dirigé par l'ancien Président du Parlement fédéral de transition, Sharif Hassan Sheikh Aden, des membres de la diaspora somalienne et certains chefs de clan. La réunion s'est accordée sur la formation d'une Alliance pour la libération et la reconstitution de la Somalie, avec pour objectif déclaré la libération de la Somalie de « l'occupation éthiopienne » et le lancement d'un processus politique qui impliquerait toutes les parties prenantes somaliennes et aboutirait à la reconstruction de l'Etat somalien. L'Alliance, qui a subordonné toute discussion avec le Gouvernement fédéral de transition, au retrait des forces éthiopiennes de la Somalie, a élu Sheikh Sharif Sheikh Ahmed, un haut responsable de l'Union des tribunaux islamiques, comme Président de son instance dirigeante, cependant que Sharif Hassan Sheikh Aden, ancien Président du Parlement fédéral de transition, était porté à la tête du Comité central de l'Alliance, qui comprend 191 membres. Le Gouvernement fédéral de transition a rejeté la formation de l'Alliance, qualifiée de terroriste, et déclaré qu'elle ne constitue pas une véritable menace. Par ailleurs, des membres de l'opposition anti-gouvernementale, y compris du clan Hawiye, se sont dissociés de la conférence d'Asmara et de ses conclusions.

12. Le 10 septembre 2007, le Groupe de contact international sur la Somalie s'est réuni à Rome. La réunion, à laquelle l'UA a participé, s'est félicité des conclusions du Congrès de réconciliation nationale, ainsi que de l'engagement pris par le Président Abdullahi Yusuf, lors de la session de clôture du Congrès, « d'initier un nouveau processus politique qui génèrera la confiance du peuple somalien » et de poursuivre le dialogue. Le Groupe de contact a demandé aux Institutions fédérales de transition d'appliquer de bonne foi les recommandations du Congrès de réconciliation nationale, notamment l'élaboration urgente d'une feuille de route pour le reste de la période de transition. Au cours de la réunion, l'UA a offert d'abriter la prochaine réunion du Groupe, à son siège, à Addis Abéba. Par la suite, la Commission a initié des mesures pour que la réunion puisse se tenir vers la mi-décembre 2007. L'idée était d'organiser immédiatement après, sous les auspices de l'UA, une réunion de haut niveau sur la situation en Somalie, qui rassemblerait les acteurs régionaux, continentaux et internationaux concernés, en vue de réorienter l'attention internationale sur la situation et de promouvoir une approche concertée et mieux coordonnée en appui au processus de paix et de réconciliation en Somalie. Toutefois, en raison de contraintes de calendrier, la Commission n'a pu aller de l'avant comme prévu. Des efforts continueront à être faits pour la tenue de la réunion au moment approprié.

13. La période sous examen a été également marquée par une tension accrue au sein du Gouvernement fédéral de transition née d'un profond désaccord entre le Président Abdullahi Yusuf et le Premier ministre Ali Gedi sur des questions liées à la transparence dans la gestion et à l'obligation de rendre compte, ainsi qu'à des interprétations divergentes des dispositions de la Charte fédérale de transition relatives au mandat du Premier Ministre et aux conséquences qui devaient en être tirées. Cette tension a été finalement surmontée par la démission de M. Gedi. Dans une adresse au Parlement, à Baidoa, le 29 octobre 2007, M. Gedi a exhorté tous les parlementaires à soutenir fermement le Gouvernement de transition, soulignant qu' « en dépit de toutes ses imperfections, il donne une orientation sur la voie à suivre en vue de la création d'un nouvel Etat et du développement de la Somalie ». Il a déclaré que le moment était venu pour que quelqu'un d'autre prenne la tête du Gouvernement et fasse franchir une nouvelle étape au processus en cours en Somalie, et confirmé qu'il avait remis sa démission au Président. De son coté, le Président Abdullahi Yusuf a publié une déclaration acceptant la démission de M. Gedi, perçue comme un remède à la crise constitutionnelle alors en cours, et soulignant, entre autres, que « les partisans du Premier Ministre ne seraient ni exclus ni marginalisés et qu'aucune action punitive ne serait prise à leur encontre».

14. Par la suite, le vice-Premier Ministre Salim Aliyow Ibrow a été désigné comme Premier Ministre par intérim. Il a depuis été remplacé par Nur Hassan Hussien, un ancien responsable du CICR en Somalie. Après des consultations approfondies, le Premier Ministre a formé un nouveau gouvernement basé, comme le précédent, sur la formule 4,5 de partage du pouvoir entre les clans. Le Parlement fédéral de transition a, à une écrasante majorité, accordé sa confiance au nouveau Gouvernement, qui comprend un nombre significatif de technocrates, y compris de la diaspora. Le premier Gouvernement formé par le Premier Ministre avait été accueilli avec une forte hostilité tant au sein du Parlement de transition que de la communauté internationale et avait, en conséquence, dû être dissout avant même d'être présenté au Parlement - il y a lieu de noter ici que seul un nombre réduit de ses membres n'étaient pas des

parlementaires, bien que le Parlement ait amendé la Charte fédérale de transition pour permettre la désignation de ministres qui ne siègent pas au Parlement.

15. Je me réjouis de constater que, depuis sa nomination, le nouveau Premier Ministre a, à plusieurs reprises, souligné que la réconciliation serait au centre de ses préoccupations. A cet égard, il convient de relever les assurances qu'il a données à l'UA, ainsi qu'aux participants à la réunion organisée sous l'égide de la Secrétaire d'Etat américaine, Condoleezza Rice, à Addis Abéba, le 5 septembre 2007, pour examiner les développements portant sur la paix et la sécurité dans la région. Pour sa part, le Conseil de sécurité, dans une déclaration présidentielle adoptée le 19 décembre 2007, s'est félicité de la nomination du nouveau Premier Ministre somalien. Le Conseil de sécurité a souligné que cette nomination offrait une nouvelle occasion d'aller davantage de l'avant dans la réconciliation politique, de s'attaquer à la crise humanitaire en Somalie et de donner effet aux conclusions du Congrès de réconciliation nationale, afin d'aboutir à une feuille de route pour le reste de la période de transition et à des élections démocratiques en Somalie, comme le prévoit la Charte fédérale de transition.

16. Le 17 décembre 2007, le nouveau Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies pour la Somalie, Ahmedou Ould Abdallah, a fait une communication au Conseil de sécurité sur la situation dans ce pays. A cette occasion, il a indiqué que la communauté internationale a le choix entre trois approches possibles de son implication en Somalie : le *status quo*, avec la poursuite de l'attitude actuelle, qui est faite d'immobilisme, et le risque afférent de divisions et de violence supplémentaires ; le retrait organisé de la communauté internationale, qui reconnaîtrait, par la même, son incapacité à protéger la population et à restaurer une paix durable ; et, enfin, une action effective et immédiate tant d'ordre politique que sécuritaire, y compris la mise en place d'un gouvernement d'unité nationale et le déploiement de troupes supplémentaires pour renforcer l'AMISOM et stabiliser le pays. Dans sa déclaration présidentielle du 19 décembre, le Conseil de sécurité, tout en appuyant vigoureusement les efforts du Représentant spécial, a indiqué attendre avec intérêt de recevoir plus de précisions sur les propositions qu'il a faites.

17. Afin d'imprimer un nouvel élan aux efforts que déploie l'UA en appui au processus de paix et de réconciliation en Somalie, j'ai nommé, en octobre 2007, un nouveau Représentant spécial en la personne de M. Nicolas Bwakira, qui est originaire du Burundi et a occupé plusieurs fonctions internationales de haut niveau, y compris celle de directeur pour la région Afrique du HCR. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à mon ancien Représentant spécial, l'Ambassadeur Ali Foum, pour ses efforts inlassables et son engagement, ainsi que pour le rôle crucial qu'il a joué tant au cours de la Conférence de réconciliation nationale en Somalie, tenue au Kenya d'octobre 2002 à octobre 2004, que dans les initiatives prises subséquemment en vue de promouvoir la paix et la réconciliation en Somalie.

18. Après sa nomination, M. Bwakira a effectué, en décembre 2007, des visites en Somalie, en Ethiopie, au Kenya et en Ouganda, aux fins d'établir des contacts préliminaires avec les autorités nationales concernées, ainsi qu'avec les membres de la communauté internationale, y compris les Nations unies, l'Union européenne (UE) et les partenaires bilatéraux de l'UA, et des représentants d'ONG régionales et internationales. Il a saisi cette occasion pour souligner la nécessité d'efforts renouvelés

et concertés en vue de surmonter les difficultés actuelles en Somalie, et réaffirmé la détermination de l'UA à faire tout ce qui est en son pouvoir afin de contribuer à la restauration rapide de la paix et de la stabilité en Somalie. Mon Représentant spécial devrait se rendre dans les autres pays de la région pour poursuivre ses consultations. Dans l'intervalle, des mesures sont entrain d'être prises pour le doter du personnel requis et faciliter son déploiement rapide à Mogadiscio, pour qu'il puisse assumer la direction d'ensemble de l'AMISOM.

III. SITUATION SECURITAIRE

19. Malgré les efforts soutenus que continuent à déployer les forces somaliennes et éthiopiennes pour améliorer la sécurité dans le pays, la situation d'ensemble demeure précaire. A Mogadiscio, il y a, en moyenne, 5 à 6 incidents par jour. La plupart des incidents relevés au cours de la période sous examen sont liés à des attaques à la grenade et au mortier, à l'explosion de bombes placées le long des routes, à des tirs d'armes légères contre les forces somaliennes et éthiopiennes et à des affrontements entre ces dernières et les éléments antigouvernementaux, dont la plupart appartiendrait à la milice extrémiste Al Shabaab, le mouvement des jeunes de l'Union des tribunaux islamiques.

20. Les attaques perpétrées par les éléments armés opposés au Gouvernement ont augmenté de manière significative en octobre, immédiatement après le Congrès de réconciliation nationale, avant de diminuer par la suite, en raison de l'intensification, en novembre, par les forces éthiopiennes et celles du Gouvernement de transition de leurs opérations de sécurisation, en particulier dans les districts où les éléments antigouvernementaux se cacheraient. Le 12 décembre 2007, les troupes somaliennes récemment formées par l'Ethiopie ont été déployées dans la partie Nord de Mogadiscio. Ce déploiement de troupes mieux formées et équipées a permis de renforcer la présence des forces gouvernementales sur le terrain.

21. Au cours de ces dernières semaines, les éléments antigouvernementaux ont étendu leurs activités à des régions jusqu'alors en paix, bien que n'étant pas nécessairement sous le contrôle du Gouvernement. La stratégie poursuivie par ces éléments semble être d'affaiblir davantage le Gouvernement, en déstabilisant autant de régions que possible, conscients qu'ils sont du fait que celui-ci ne peut, pour l'instant, déployer des effectifs suffisants dans toutes les régions du pays.

22. Dans les régions du moyen Jubba et du Jubba inférieur, les éléments Al Shabaab, profitant de l'instabilité créée par les affrontements entre clans, en particulier en relation avec le contrôle des recettes provenant du port de Kismayo, seraient entrain de former de nouvelles recrues et de planifier des attaques. Les éléments armés utiliseraient également la région du Shebele inférieur pour faire passer des armes. Récemment, les forces gouvernementales stationnées dans la région ont été attaquées et ont dû se replier à Bardoogle. Dans la région du Bay, les attaques contre les positions des forces somaliennes et éthiopiennes se sont intensifiées. Baidoa étant la ville qui abrite le Parlement de transition et la majorité des membres du Gouvernement, la présence de ces groupes armés constitue une véritable menace. La situation n'est guère différente dans la région du Bakool. En raison des menaces proférées par des éléments antigouvernementaux, le Gouverneur et ses principaux collaborateurs ont du

se replier sur Baidoa, depuis le 17 décembre 2007. Dans le Galgaduud, où la présence gouvernementale est limitée et qui est la région d'origine de l'ancien dirigeant de l'Union des tribunaux islamiques, Cheikh Hassan Dahir Aweys, le Gouverneur et le Commandant de police auraient quitté la zone pour Galkayo, dans le Puntland, en raison de menaces dont ils ont font l'objet de la part d'éléments appartenant aux tribunaux islamiques.

23. Les mois écoulés ont également été marqués par une tension accrue entre la région semi-autonome du Puntland et la République autoproclamée du Somaliland. Le 17 septembre 2007, des combats ont opposé les forces loyales aux autorités du Puntland à des milices locales pro-somalilandaises, près de Laascaanood, la capitale de la région contestée du Sool. Ces combats, qui se sont poursuivis de manière intermittente pendant le reste du mois de septembre 2007, se sont intensifiés en octobre, se soldant par plusieurs pertes en vies humaines et une détérioration de la situation dans les régions du Sool et du Sanaag. Depuis lors, Laascaanood est restée sous le contrôle des forces du Somaliland. Au moment de la finalisation du présent rapport, des informations faisaient état de nouveaux affrontements entre les deux parties. Ces combats répétés sont d'autant plus préoccupants qu'ils affectent une région qui jusqu'alors était demeurée relativement stable ; ils sont liés à des revendications territoriales conflictuelles : alors que le Puntland réclame une partie de la région en raison de sa composition ethnique et des liens claniques de ses habitants avec le Puntland, le Somaliland soutient que la région contestée se trouve à l'intérieur de ses limites territoriales telles que fixées pendant la période coloniale.

24. La période sous examen a aussi connu plusieurs incidents impliquant l'AMISOM. Le 8 octobre 2007, des attaques au mortier ont visé une position de l'AMISOM au kilomètre 4 sans faire de victimes. A la suite d'une attaque à la grenade, le 24 octobre, contre la Mission, au kilomètre 4, trois soldats ont été légèrement blessés. Le 19 décembre, des éléments armés ont attaqué les troupes de l'AMISOM qui gardaient l'aéroport ; l'attaque, qui a été repoussée, n'a pas fait de victimes.

25. La Somalie est l'une des régions au monde les plus affectées par le phénomène de la piraterie. Selon les statistiques disponibles, au cours des neuf premiers mois de l'année 2007, 26 attaques contre des navires croisant dans les eaux somaliennes ou dans des zones adjacentes ont été enregistrées, attestant encore une fois l'inexistence d'une surveillance côtière effective dans le pays. Ces dernières années, nombre de pays dont les ressortissants ont été pris en otage ou kidnappés dans les eaux somaliennes ont approché l'UA. C'est ainsi que, le 26 août 2007, le Gouvernement du Pakistan a formellement écrit à la Commission pour qu'elle l'aide à obtenir la restitution de deux vaisseaux, ainsi que la libération de leurs équipages enlevés par des pirates au large de la Somalie.

26. Cette situation constitue, entre autres, une menace pour l'acheminement de l'aide humanitaire, d'autant qu'environ 80% de l'assistance acheminée en Somalie par le Programme alimentaire mondiale (PAM) l'est par voie maritime. C'est dans ce contexte que le PAM et l'Organisation maritime internationale (OMI) ont lancé des appels pour que des efforts internationaux concertés soient entrepris en vue de régler ce problème. Pour sa part, le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 1772(2007), « a encouragé les Etats membres disposant de moyens navals et

d'aéronefs militaires opérant dans les eaux et l'espace aérien internationaux adjacents à la côte somalienne de faire montre de vigilance face aux actes de piraterie qui y surviendraient et de prendre les mesures voulues pour protéger la marine marchande, en particulier le transport de l'aide humanitaire, de tout acte de ce type, en conformité avec le droit international applicable». Le 2 octobre 2007, le Gouvernement français a écrit à la Commission pour confirmer sa disponibilité à faire escorter par sa marine les navires transportant les approvisionnements humanitaires du PAM destinés à la Somalie. Je me réjouis des mesures concrètes qui ont été prises depuis par le Gouvernement français, ainsi que des consultations entreprises avec l'UA à cet égard afin de faciliter la coordination avec l'AMISOM, en particulier lorsque les navires escortés s'apprêtent à se mettre à quai.

IV. SITUATION HUMANITAIRE

27. L'insécurité qui prévaut à Mogadiscio, en particulier, et en Somalie, en général, a eu un impact négatif sur la situation humanitaire dans le pays. La violence et les combats qu'a connu Mogadiscio ont fait plusieurs victimes parmi la population civile, surtout au cours des mois d'octobre et de novembre 2007. En outre, des déplacements massifs de populations civiles ont été enregistrés au cours des mois écoulés. Selon les Nations unies, plus de 240 000 personnes ont quitté Mogadiscio depuis la fin octobre 2007. A la mi-décembre, le nombre total de civils ayant fui la ville en 2007 était estimé à environ 600 000. Bien que l'insécurité ambiante à Mogadiscio constitue la principale cause de ces déplacements, d'autres facteurs secondaires y contribuent également ; il s'agit notamment de l'absence de moyens de subsistance et des ordres donnés par les autorités pour que les populations civiles évacuent certains quartiers dans le but de faciliter les opérations de recherche conduites par les forces gouvernementales pour déloger les éléments insurgés, et ce dans le cadre de leurs efforts visant à restaurer la sécurité.

28. Alors que la plupart des personnes déplacées se sont réinstallées dans la région du Shabelle inférieur, en particulier à Afgooye, localité située à trente kilomètres à l'Ouest de Mogadiscio, un grand nombre de personnes se sont enfuies plus loin, se rendant dans les régions du Bay, du Mudug et du Hiraan. Ces mouvements de populations consitutent un fardeau supplémentaire pour les communautés d'accueil, qui sont déjà confrontées à une situation humanitaire critique, aggravée par les perturbations – occasionnées par l'insécurité – des marchés agricoles et du bétail à Mogadiscio, qui constituent des débouchés majeurs pour les producteurs basés dans le moyen Shabelle et le Shabelle inférieur. Il convient de relever que les affrontements qui ont lieu dans la région du Sool entre les forces du Puntland et celles du Somaliland ont également entraîné des déplacements importants. Environ 30 000 personnes déplacées sont considérées comme étant vulnérables, et ont besoin d'assistance.

29. L'insécurité ambiante constitue un véritable obstacle à l'acheminement de l'aide destinée aux populations dans le besoin, d'autant que des incidents visant les travailleurs et organisations humanitaires continuent à être signalés. Par ailleurs, les efforts humanitaires sont entravés par des barrages routiers ponctuels, notamment sur l'axe Mogadiscio-Afgooye, qui est une zone importante pour les opérations humanitaires. Malgré les autorisations délivrées par le Gouvernement, les travailleurs humanitaires continuent à rapporter qu'il leur est souvent demandé de payer des taxes

à ces barrages routiers, dont le nombre a atteint 336 au cours du mois de novembre 2007 et qui ont pour effet d'augmenter le coût du transport et de retarder encore davantage l'acheminement de l'aide alimentaire dont ont tant besoin les populations affectées.

30. Au vu de ce qui précède, je me réjouis des discussions menées entre les Nations unies et les autorités somaliennes pour régler les problèmes rencontrés sur le terrain et dissiper la méfiance qui existe entre le Gouvernement et les agences humanitaires internationales, ainsi que des assurances données par le Premier Ministre Hassan Hussein quant au ferme soutien de son Gouvernement aux efforts d'assistance humanitaire. Pour sa part, la Commission a saisi chaque opportunité pour insister auprès des autorités somaliennes sur la nécessité de tout faire pour faciliter le travail des organisations humanitaires et l'accès aux populations qui sont dans le besoin.

31. Malgré l'environnement difficile dans lequel elles opèrent, les organisations humanitaires continuent à jouer un rôle important dans l'allègement des souffrances des populations affectées. C'est ainsi qu'un programme de distribution de repas chauds a été lancé à Mogadiscio, tandis qu'un programme de distribution de produits alimentaires a eu lieu le long de l'axe Mogadiscio-Afgooye au profit d'environ 180 000 personnes. Par ailleurs, plusieurs navires du PAM escortés par la marine française et transportant de l'aide alimentaire sont arrivés au port de Marka. Des campagnes de vaccination d'enfants et de femmes vivant dans plusieurs campements le long de l'axe Mogadiscio-Afgooye ont également été lancées. Il convient de relever que l'assistance humanitaire en Somalie est effectuée sur place par les partenaires locaux et le personnel somalien des ONG internationales et des agences de l'ONU ; en effet, les conditions sécuritaires ne permettent pas de déployer le personnel international sur le terrain. Je voudrais exprimer ici l'appréciation de l'UA à tous les personnels concernés pour leur courage et dévouement.

32. La procédure d'appel global pour la Somalie pour l'année 2008, qui a été lancé le 11 décembre 2007, s'élève à 406 millions de dollars américains, dont un peu plus de 26 millions sont déjà disponibles. Les priorités identifiées dans la procédure d'appel portent, entre autres, sur la fourniture d'une assistance à environ 1,5 millions de personnes dans le besoin, la protection et le respect des droits de l'homme, le renforcement des capacités locales pour la fourniture de services sociaux de base, ainsi que pour la préparation et la réponse aux catastrophes. Je lance un appel à la communauté internationale, y compris les Etats membres qui le peuvent, pour qu'elle fournisse les ressources manquantes. L'enveloppe globale de la procédure d'appel pour 2007 s'élevait à 383 millions de dollars, dont 275 millions de dollars avaient été reçus à la mi-décembre.

33. Dans le cadre de son mandat, et malgré les contraintes auxquelles elle est confrontée, l'AMISOM a continué à fournir des services médicaux pour 200 à 500 personnes par mois, notamment pour ce qui est du traitement de maladies bénignes, de blessés par balles, de femmes enceintes et d'enfants. La Mission approvisionne également en eau les populations vivant dans les environs immédiats de son quartier général à Mogadiscio.

V. MISE EN ŒUVRE DU MANDAT DE L'AMISOM ET PREPARATION D'UNE OPERATION EVENTUELLE DE L'ONU

34. Au cours de la période sous examen, aucun progrès significatif n'a été accompli s'agissant du renforcement de l'AMISOM, du fait des contraintes financières et logistiques persistantes auxquelles la Commission est confrontée. Le budget annuel de l'AMISOM s'élève à environ 622 millions de dollars américains. A ce jour, les contributions reçues s'élèvent à un peu plus de 32 millions de dollars, provenant exclusivement de partenaires de l'UA, à savoir l'UE, l'Italie, la Suède, la Chine et la Ligue des Etats arabes. Le Royaume Uni a annoncé une contribution de 8,5 millions de livres sterling, et fourni l'assistance requise pour la mise en place de la cellule d'appui et de planification de l'AMISOM. L'UE s'apprête à contribuer 5 millions d'euros supplémentaires en appui à cette cellule, ainsi qu'un montant de 500 000 euros pour couvrir les frais d'assurance, en plus d'un appui technique sur les questions budgétaires. Les Nations unies ont déployé, au siège de l'UA, une équipe d'experts militaires et civils pour renforcer les capacités de planification et de gestion de la Mission. Par ailleurs, les Etats Unis d'Amérique continuent de fournir un appui logistique important au contingent ougandais, et ont fourni des équipements de communication pour le niveau stratégique de la Mission, à Addis Abéba. Les Etats Unis ont, en outre, promis de faciliter le transport vers la Somalie des forces fournies par les pays contributeurs de troupes. L'OTAN s'est également engagée à assurer le transport aérien des troupes vers la Somalie. Par ailleurs, et comme indiqué précédemment, l'Algérie a fourni des moyens aériens pour le déploiement initial, cependant que le Kenya offrait d'autres facilités pour l'opération. Pour sa part, le Nigeria a promis de contribuer 2 millions de dollars. Il reste que les ressources et l'appui logistique mobilisés jusqu'ici sont en deçà de ce qui est requis pour le déploiement intégral de l'AMISOM et la poursuite de ses opérations.

35. De fait, à ce jour, sur les 8 000 éléments qui constituent l'effectif autorisé par le Conseil, en janvier 2007, seuls deux bataillons ougandais et un détachement précurseur de 192 soldats burundais, déployés les 23 et 24 décembre 2007, se trouvent sur le terrain à Mogadiscio. Cependant, au moment de la finalisation du présent rapport, des dispositions étaient entrain d'être prises pour déployer la composante principale du premier des deux bataillons promis par le Burundi. Les Etats Unis d'Amérique fournissent l'appui requis pour ce déploiement. Le déploiement de deuxième bataillon burundais est subordonné à la mobilisation de l'assistance requise pour les équipements majeurs, l'appui logistique sur le théâtre des opérations et le paiement des soldes des troupes. Aucun calendrier n'a encore été fixé pour le déploiement des contingents que le Ghana (350 hommes) et le Nigeria (un bataillon de 850 hommes) se sont engagés à contribuer. A cet égard, il convient de signaler qu'un envoyé ghanéen a effectué une visite à Addis Abéba pour discuter des modalités de déploiement du contingent promis par son pays ; la Commission se propose également de dépêcher une équipe au Nigeria dans le cadre du suivi de l'offre faite par ce pays. Au cours de la période sous examen, aucune nouvelle offre de contribution de troupes n'a été enregistrée. Certains des Etats membres que la Commission a approchés ont indiqué qu'ils n'étaient pas en mesure de fournir des troupes, cependant que les autres n'ont pas encore formellement répondu aux requêtes qui leur ont été adressées.

36. En conséquence, l'AMISOM n'a pas été en mesure d'étendre ses activités. La Mission continue à fournir des escortes VIP, à effectuer des patrouilles visant à promouvoir la confiance dans les environs proches de sa zone d'opération, ainsi qu'à assurer la protection de l'aéroport, du port, du Kilomètre 4 et de la Villa Somalia, qui abrite la présidence. Lors du Congrès de réconciliation nationale, l'AMISOM a également contribué à assurer la sécurité. En outre, la Mission a continué de recevoir les armes remises par divers éléments armés aux fins de stockage et de destruction. Enfin, comme indiqué plus haut, la Mission apporte un appui humanitaire limité aux populations locales et fournit, sur demande, des escortes aux organisations humanitaires.

37. Je voudrais, encore une fois, exprimer mon appréciation aux troupes ougandaises pour leurs efforts, malgré les conditions difficiles dans lesquelles elles travaillent. Mes remerciements s'adressent également au Gouvernement ougandais pour son engagement continu en faveur de la paix et de la réconciliation en Somalie. Je voudrais également remercier le Gouvernement du Burundi pour avoir contribué des troupes. Enfin, je voudrais saisir cette occasion pour exprimer ma gratitude aux Etats membres, ainsi qu'à tous les partenaires de l'UA, qui ont apporté un appui à l'AMISOM.

38. A la fin du mois de septembre dernier, la Commission a organisé une visite de travail de cinq jours en Somalie à l'intention des attachés militaires africains basés à Addis Abéba. Au cours de cette visite, ils ont eu des discussions avec le Commandant de la Force et les responsables du Gouvernement de transition. Ces discussions leur ont permis d'avoir une meilleure compréhension des besoins de l'AMISOM en termes d'effectifs et d'équipements. Une visite similaire est prévue pour les attachés militaires non africains, afin qu'ils puissent avoir des informations de première main sur la situation et les besoins de l'AMISOM.

39. L'AMISOM a, entre autres, pour tâche de fournir, dans la limite de ses capacités et en tant que de besoin, un appui technique et autre aux efforts de désarmement et de stabilisation. C'est dans ce cadre que la Commission a, au début du mois d'octobre de l'année dernière et à la suite d'une demande faite par le Gouvernement de transition, organisé une réunion consacrée au problème des armes légères en Somalie, conjointement avec le Centre régional pour les armes légères dans les Grands Lacs et la Corne de l'Afrique, qui a son siège à Nairobi. La réunion, à laquelle ont pris part des représentants de la cellule d'appui et de planification de l'AMISOM, du Bureau pour la Somalie du PNUD et du Gouvernement de transition, a recommandé qu'une mission conduite par l'UA et comprenant les organisations internationales concernées se rende à Mogadiscio aux fins d'évaluer dans quelle mesure, eu égard, aux circonstances actuelles en Somalie, des activités pourraient être entreprises s'agissant du DDR; d'examiner les modalités d'intégration de la problématique des armes légères et du DDR dans le travail de l'AMISOM ; d'étudier comment les capacités des institutions somaliennes pourraient être renforcées ; et d'évaluer la gestion des dépôts d'armes collectées par l'AMISOM et de convenir des moyens d'améliorer cette gestion. La mission se rendra à Mogadiscio dès que les préparatifs requis auront été finalisés.

40. Dans le cadre du mandat de la Mission, la cellule d'appui et de planification, grâce à l'appui financier du Gouvernement italien, a organisé deux réunions de coordination et d'échange d'informations avec les principales agences des Nations

unies et autres agences humanitaires, à Nairobi et à Addis Abéba, respectivement du 11 au 16 novembre et du 6 au 9 décembre 2007. Ces ateliers avaient notamment pour objectifs d'identifier les synergies qui existent entre l'AMISOM et les autres acteurs présents en Somalie, ainsi que les domaines de collaboration éventuelle, d'appuyer les capacités de planification de l'AMISOM et d'articuler des réponses coordonnées aux besoins actuels de la Somalie, à travers un échange d'informations. Nombre de recommandations ont été formulées, y compris la création d'un groupe de travail rassemblant toutes les parties prenantes, le réexamen du mandat de l'AMISOM pour davantage mettre en relief les questions liées à la protection et aux droits de l'homme, l'institutionnalisation de visites conjointes AMISOM/ONU en Somalie et une présence politique renforcée à Mogadiscio pour appuyer de manière plus effective le processus de réconciliation. Une réunion finale est prévue à Addis Abéba dans les semaines à venir pour consolider les recommandations qui ont été formulées et ouvrir la voie à leur mise en œuvre.

41. Comme indiqué plus haut, le 18 juillet 2007, le Conseil a prorogé le mandat de l'AMISOM pour une période additionnelle de six mois ; dans sa résolution 1772(2007) du 20 août 2007, le Conseil de sécurité des Nations unies a salué cette prorogation. Dans sa décision, le Conseil a réitéré son appel pressant aux Etats membres et aux partenaires de l'UA pour qu'ils fournissent le soutien technique, logistique et financier requis pour permettre à l'AMISOM d'atteindre rapidement l'effectif autorisé et de poursuivre ses opérations. Le Conseil a également lancé un appel à tous les Etats membres pour qu'ils fournissent des troupes et autres personnels requis pour l'AMISOM. Le Conseil a souligné, encore une fois, la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie qui prendrait le relais de l'AMISOM et appuierait la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie. En attendant un tel déploiement, le Conseil a demandé aux Nations unies de mettre en place un ensemble de mesures d'appui financier, logistique et technique pour l'AMISOM, et ce dans le cadre des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies.

42. Dans le cadre du suivi de cette décision, j'ai, le 4 août 2007, écrit au Secrétaire général des Nations unies pour me faire l'écho de l'appel du Conseil en vue du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie et de la fourniture, dans l'intervalle, d'un appui à l'AMISOM. Tout en souscrivant à la position exprimée par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation en Somalie du 25 juin 2007, selon laquelle une opération de l'ONU ne peut réussir que si elle est déployée en appui à un processus politique et non comme substitut à un tel processus, j'ai exprimé l'espoir que les Nations unies examineraient la situation en Somalie avec la souplesse requise, en tenant compte du fait que les aspects politiques et ceux liés au maintien de la paix sont étroitement liés et se renforcent mutuellement. J'ai fait mention de la tenue du Congrès de réconciliation nationale, dont les travaux étaient alors en cours, et du devoir qu'a la communauté internationale d'encourager les Somaliens et de les appuyer plus énergiquement, afin de renforcer les perspectives de paix et de réconciliation. J'ai souligné que, faute pour la communauté internationale d'appuyer le processus en cours, les modestes avancées enregistrées en Somalie seraient compromises, ce qui aura de graves conséquences pour la région et causera davantage de souffrances pour les populations somaliennes.

43. En réponse, le Secrétaire général de l'ONU m'a écrit le 24 septembre 2007. Dans sa correspondance, il a indiqué qu'à son avis, la priorité la plus immédiate pour la communauté internationale dans cette phase est d'aider tous les groupes somaliens à œuvrer ensemble dans le cadre d'un processus de paix véritable et crédible. Il a souligné l'importance que revêt la création des conditions énoncées dans son rapport de 25 juin 2007, avant le déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations unies, ajoutant que, pour les Nations unies, le Congrès de réconciliation nationale n'a pas été en mesure de créer de telles conditions et ne saurait, par conséquent, justifier un réexamen par l'ONU de sa position sur la question. Dans le même temps, il a exprimé la disponibilité des Nations unies à explorer avec l'UA les voies et moyens d'un soutien accru, afin de renforcer l'AMISOM et d'étendre sa présence sur le terrain.

44. Dans son rapport du 7 novembre 2007 sur la situation en Somalie, le Secrétaire général a réitéré sa conviction que, compte tenu de la situation sécuritaire et politique qui prévaut sur le terrain, le déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies ne peut être envisagé comme une option réaliste et viable. Il a proposé d'étudier des options sécuritaires additionnelles, notamment le déploiement d'une force robuste ou d'une coalition multinationale. De son coté, le Conseil de sécurité, tant dans sa résolution 1772(2007) que dans sa déclaration présidentielle du 17 décembre 2007, a exhorté la communauté internationale à appuyer l'AMISOM et a prié le Secrétaire général de se concerter avec l'UA au sujet de l'appui supplémentaire qui pourrait être fourni à la Mission et de continuer à développer les plans existants en vue du déploiement éventuel d'une opération de maintien de la paix des Nations unies pour remplacer l'AMISOM. Au moment de la finalisation de ce rapport, une équipe des Nations unies était à Addis Abéba pour des consultations avec la Commission dans le cadre de l'évaluation des besoins de l'AMISOM et du type d'appui dont elle a besoin, ainsi que des efforts d'élaboration d'un plan d'action.

VI. EMBARGO SUR LES ARMES

45. Le Conseil se souviendra que le Conseil de sécurité des Nations unies, dans sa résolution 733(1992) du 23 janvier 1992, a décidé que tous les Etats doivent, aux fins de rétablissement de la paix et de la stabilité en Somalie, appliquer immédiatement un embargo général et complet sur toutes les livraisons d'armes et d'équipements militaires à la Somalie jusqu'à ce qu'il en décide autrement. Depuis lors, des efforts soutenus ont été faits pour assurer le suivi de l'application de l'embargo sur les armes, et le respect des dispositions de la résolution du Conseil de sécurité.

46. Le 17 juillet 2007, le Président du Comité du Conseil de sécurité qui a été établi en vertu de la résolution 751(1992) concernant la situation en Somalie a transmis au Président du Conseil de sécurité le rapport du Groupe de contrôle sur la Somalie. Dans son rapport, le Groupe a déclaré que « dans le centre et le sud de la Somalie, en particulier, les armes n'ont jamais été aussi nombreuses et diverses, depuis le début des années 90 ». La majorité des armes, a-t-il affirmé, «semblent avoir été introduites en Somalie par des voies clandestines et être tombées dans les mains des divers acteurs somaliens clés, cependant que « d'autres ont été introduites clandestinement en Somalie à l'intention des divers autres acteurs somaliens clés, ….notamment par des trafiquants d'armes du marché d'armes de Bakaraaha », à Mogadiscio.

47. Le Groupe de contrôle a formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer l'application de l'embargo sur les armes. Il a néanmoins souligné que leur mise en œuvre dépendra de la mise en place d'un Gouvernement viable en Somalie. Le Groupe a insisté sur la nécessité pour le Gouvernement de transition « d'imposer clairement son autorité, et de mettre en place les institutions gouvernementales nécessaires à cet effet avant que les problèmes persistants et épineux associés à l'insécurité généralisée ne puissent être maîtrisés ». Entre autres facteurs qui contribuent à l'insécurité, le Groupe a identifié les flux continus d'armes, l'existence de groupes armés puissants qui échappent au contrôle du Gouvernement de transition, l'absence de contrôles réglementaires dans le domaine économique et celle de contrôles aux frontières et sur les côtes de la Somalie.

48. Dans sa résolution 1766(2007) du 23 juillet 2007, le Conseil de sécurité a souligné que tous les Etats membres sont tenus de se conformer strictement aux mesures édictées dans la résolution 733(1992) et indiqué qu'il entend réfléchir, à la lumière du rapport du Groupe de contrôle, à ce qui pourrait être fait concrètement pour améliorer l'application et le respect de l'embargo sur les armes. Dans le même temps, le Conseil de sécurité a décidé de proroger le mandat du Groupe de contrôle et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour reconstituer, pour une nouvelle période de six mois, le Groupe de contrôle. Dans sa résolution 1772(2007) du 20 août 2007, le Conseil de sécurité a souligné la contribution continue de l'embargo sur les armes à la paix et à la sécurité en Somalie, exigé de tous les Etats membres, en particulier ceux de la région, qu'ils respectent pleinement l'embargo, et redit son intention d'envisager d'urgence les moyens d'en accroître l'efficacité, y compris en prenant des mesures ciblées pour l'appuyer.

49. Le 14 décembre 2007, le coordinateur du Groupe de contrôle a écrit à la Commission pour solliciter une autorisation de l'AMISOM afin de visiter les dépôts d'armes installés par la Mission en Somalie. L'objectif serait de relever les caractéristiques des armes saisies ou découvertes et d'initier des enquêtes sur les producteurs des dites armes et les canaux de livraison. Au moment de la finalisation du présent rapport, la Commission était en train d'examiner comment elle pourrait faciliter la visite envisagée du Groupe de contrôle.

VII. OBSERVATIONS

50. En analysant l'évolution de la situation au cours des six derniers mois, force est de reconnaître que les progrès réalisés dans la promotion d'une paix et d'une réconciliation durables en Somalie demeurent extrêmement limités. Plus de quinze ans après le déclenchement de la guerre civile et pratiquement quatre ans après la fin de la Conférence de réconciliation, tenue au Kenya sous les auspices de l'IGAD, la Somalie continue à être affligée par une violence et une insécurité persistantes, l'absence de structures de gouvernance effectives capables de s'acquitter de leurs fonctions, notamment la prestation de services sociaux de base, une grave crise humanitaire et l'effondrement de son économie, autant de facteurs auxquels la population a payé un lourd tribut. Cette situation a gravement compromis la paix relative qui prévalait dans d'autres parties du pays, notamment celle du Sool, et a induit une instabilité

supplémentaire dans une région déjà confrontée à d'énormes difficultés en matière de sécurité.

51. Si la tenue du Congrès de réconciliation nationale à Mogadiscio, de la mi-juillet à la fin du mois d'août 2007, a marqué une étape importante dans les efforts visant à promouvoir un processus politique ouvert à tous, il n'en reste pas moins vrai que le Congrès est encore loin d'avoir produit les résultats escomptés, à savoir rassembler les différentes parties prenantes somaliennes sur la voie d'une paix durable. Bien que le Gouvernement de transition ait pris des mesures pour garantir la crédibilité du processus, des acteurs importants ont boycotté le Congrès, certains d'entre eux ayant même recours à la violence et, quelquefois, à des actes de terrorisme pur et simple pour atteindre leurs objectifs politiques et compromettre ainsi tout effort visant à parvenir à une solution pacifique. Les dissensions au sein des Institutions fédérales de transition et l'absence d'harmonie dans leurs rangs, en particulier s'agissant du Gouvernement, avec le désaccord entre le Président et l'ancien Premier Ministre, couplées à la faiblesse des ressources humaines, financières et de gestion des institutions somaliennes, ainsi qu'à d'autres facteurs, ont exacerbé la situation. De fait, il n'y a pas eu de suivi immédiat et effectif des recommandations du Congrès de réconciliation nationale.

52. Douze mois après la décision initiale sur le déploiement de l'AMISOM, moins d'un quart de l'effectif autorisé se trouve sur le terrain. Malgré les nombreux appels lancés par l'UA et repris par le Conseil de sécurité de l'ONU dans plusieurs de ses résolutions et déclarations présidentielles, l'appui financier et logistique mobilisé à ce jour, et qui provient pour l'essentiel de partenaires de l'UA, est largement en deçà de ce qui est requis pour permettre le déploiement intégral de la Mission, assurer la viabilité de ses opérations sur le terrain et la doter des équipements dont elle a besoin. En outre, les contributions en troupes annoncées par les Etats membres ne représentent qu'un peu plus de la moitié de l'effectif autorisé. Cet état de chose prive l'AMISOM d'une grande partie des capacités et composantes essentielles dont elle a besoin, notamment dans le domaine naval, mais rend également plus difficiles les efforts que déploie la Commission pour amener la communauté internationale à se montrer plus généreuse dans son appui et à être à la hauteur des responsabilités qui sont les siennes envers la Somalie et ses populations.

53. L'absence de cohésion et d'unité de vues au sein de la région figure également parmi les facteurs qui expliquent les résultats limités réalisés à ce jour. Ainsi que l'a montré l'expérience, la cohésion régionale est un ingrédient essentiel dans tout effort visant à promouvoir une paix et une réconciliation durables en Somalie. A moins d'opérer dans un environnement régional plus favorable, le Gouvernement fédéral de transition, qui est l'aboutissement d'un processus soutenu aux niveaux régional et international, continuera à être confronté à des difficultés énormes dans l'exercice de ses responsabilités.

54. Enfin, l'appui apporté par la communauté internationale reste inadéquat. Il importe de faire davantage pour bâtir et renforcer les capacités des Institutions fédérales de transition, afin qu'elles puissent pleinement jouer le rôle attendu d'elles ; un effort tout aussi soutenu est requis pour faciliter le déploiement intégral de l'AMISOM et lui permettre de s'acquitter effectivement de son mandat ; une action urgente est

nécessaire pour permettre le déploiement d'une opération des Nations unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie.

55. Lorsque, vers la fin de l'année 2006, le Gouvernement fédéral de transition a repris le contrôle de Mogadiscio et d'une grande partie du pays, la communauté internationale tout entière a convenu qu'il s'agissait là d'une opportunité sans précèdent pour rétablir des structures de gouvernance dans le pays et mettre un terme définitif à la violence dont la Somalie est le théâtre depuis plus d'une décennie, ainsi qu'aux souffrances indicibles infligées à ses populations. Cependant, et ainsi que l'a souligné le Conseil dans son communiqué de presse du 20 décembre 2007, il est aujourd'hui évident que ni les acteurs somaliens ni la communauté internationale n'ont tiré partie de cette opportunité et réussi à mobiliser la volonté politique requise pour restaurer la paix et la réconciliation en Somalie.

56. Même si un temps précieux a été perdu, renverser la situation actuelle et parvenir à une paix et à une réconciliation durables demeurent à portée, à condition toutefois que les parties prenantes somaliennes et la communauté internationale prennent une action résolue. A cet égard, il convient de mettre en exergue les points suivants :

(i) Tout d'abord, le Gouvernement fédéral de transition doit, de toute urgence, travailler à la mise en œuvre intégrale des conclusions du Congrès de réconciliation nationale et adopter une approche plus inclusive, qui soit attrayante pour toutes les parties prenantes somaliennes qui rejettent la violence, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition. L'UA est disposée à apporter son appui dans ce sens, en étroite collaboration avec les acteurs internationaux concernés.

La composition du nouveau Gouvernement et les assurances réitérées du Premier Ministre sur la réconciliation sont des signes encourageants, qui doivent être suivis d'effet. Dans le même temps, les Institutions fédérales de transition doivent consolider leur cohésion et renforcer leur unité d'action.

(ii) La communauté internationale, y compris les Etats membres de l'UA, doivent prendre les mesures nécessaires pour renforcer les capacités des Institutions fédérales de transition, afin de les aider à assumer entièrement leurs responsabilités, tant il est vrai que les efforts visant à consolider la paix, à promouvoir la réconciliation et à faciliter la reconstruction n'aboutiront que s'ils sont soutenus par des structures étatiques efficaces, notamment dans les domaines de la sécurité, de l'administration et de la justice, et par l'extension de l'autorité du Gouvernement fédéral de transition.

Dans les semaines à venir, l'UA envisage de consulter la CEA et la BAD, ainsi que d'autres institutions africaines compétentes, afin de dépêcher, dès que possible, une équipe d'évaluation qui identifierait les besoins les plus vitaux du Gouvernement et formulerait des recommandations sur les voies les meilleures pour mobiliser l'appui requis tant en Afrique qu'en dehors du continent.

(iii) Le déploiement de l'AMISOM doit être accéléré, afin de soutenir effectivement le processus de stabilisation du pays et d'aider à créer l'espace politique nécessaire pour que tous les Somaliens puissent participer de façon constructive au processus de réconciliation.

La réalisation de cet objectif suppose que les Etats membres répondent favorablement et rapidement aux multiples appels qui leur ont été lancés au cours des mois écoulés pour fournir des troupes et autres personnels requis, afin que l'AMISOM atteigne son effectif autorisé. La Commission identifiera des modalités plus efficaces d'interaction avec les Etats membres, y compris l'envoi de missions de sensibilisation dans les pays contributeurs potentiels de troupes, et expliquera avec plus de pédagogie comment ils pourraient, dans la limite de leurs capacités respectives, répondre aux besoins de la Mission.

Le déploiement intégral de l'AMISOM requiert également la mobilisation d'un appui logistique et de ressources accrus. Il est évident que nos partenaires ont un rôle crucial à jouer dans ce cadre, particulièrement eu égard au fait que l'UA, en déployant une opération en Somalie, agit également au nom de l'ensemble de la communauté internationale. Des efforts renouvelés doivent être déployés à cette fin.

Dans le même temps, les Etats membres de l'UA doivent apporter un appui logistique et financier en vue de permettre le déploiement intégral de l'AMISOM et la poursuite de ses opérations. La Commission constate, avec préoccupation, que très peu d'Etats membres ont, à ce jour, apporté un appui, même symbolique, à la Mission. A cet égard, et étant donné qu'aucune opération de soutien à la paix ne peut être gérée efficacement sur la seule base de contributions volontaires et, partant, imprévisibles, le Conseil devrait examiner encore une fois la question, afin de lui trouver des solutions appropriées.

Par ailleurs, il est urgent de renforcer la gestion de l'AMISOM et de faire en sorte que les structures compétentes de la Commission répondent avec plus de célérité aux besoins de la Mission, en particulier en ce qui concerne le recrutement et achat des biens et équipements requis, et d'assurer une coordination, plus étroite entre tous les Départements concernés.

Dans l'intervalle, je recommande que le Conseil proroge le mandat de l'AMISOM pour une période supplémentaire de six mois.

(iv) Davantage d'efforts sont requis pour bâtir un consensus régional en appui au processus en cours en Somalie. Malgré toutes ses insuffisances, le Gouvernement de transition offre la meilleure chance depuis des années pour faire avancer le processus de paix et de réconciliation en Somalie. A cet égard, l'UA, en collaboration avec ses partenaires, en particulier avec les Nations unies, a un rôle à jouer.

D'une façon plus générale, la crise en Somalie et ses répercussions régionales mettent en exergue la nécessité d'une approche régionale cohérente, afin de parvenir à une paix et à une stabilité durables. La Commission consultera les

acteurs régionaux et internationaux compétents pour mener une réflexion plus approfondie sur la question et sur les modalités suivant lesquelles l'appui de la communauté internationale pour une telle entreprise pourrait être mobilisé.

(v) L'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992) doit, sur la base de paramètres clairement établis, être revu de manière à permettre au Gouvernement fédéral de transition, qui est reconnu internationalement, de mettre sur pied et d'équiper ses forces de sécurité, lesquelles doivent être inclusives, tout en maintenant et en renforçant ses dispositions à l'encontre de tous ceux dont les actions visent à compromettre le processus de paix et de réconciliation en Somalie.

Plus généralement, le Conseil de sécurité des Nations unies doit prendre des mesures à l'encontre de « quiconque tenterait d'empêcher ou de bloquer le Congrès de réconciliation nationale ou tout processus politique de paix, ou menacerait par la force les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM, ou agirait de manière à remettre en cause la stabilité de la Somalie ou de la région », ainsi qu'il en a exprimé l'intention dans sa résolution 1772(2007).

(vi) L'UA et l'ensemble de la communauté internationale doivent élargir leurs perspectives et prêter une plus grande attention aux évènements survenant dans d'autres parties de la Somalie. En termes plus concrets, une action urgente et concertée doit être prise pour contenir le conflit entre le Puntland et le Somaliland qui, s'il se poursuit, propagera la violence dans des régions autrefois en paix, avec de graves conséquences humanitaires et régionales.

(vii) Pendant que les efforts sont en cours sur les plans politique et sécuritaire, il importe de renforcer l'assistance humanitaire aux populations affectées en Somalie. A cet égard, il est crucial de travailler à l'instauration de la confiance entre le Gouvernement de transition et la communauté humanitaire, de faciliter l'accès aux populations qui sont dans le besoin et d'améliorer la sécurité. L'UA, malgré ses moyens limités, a un rôle à jouer en termes de plaidoyer et de mobilisation de ressources tant sur le continent qu'au niveau international.

(viii) Comme l'a souligné le Conseil de manière récurrente, la stabilisation et la reconstruction à long terme de la Somalie exigent des ressources et une expertise qui sont largement au delà des capacités actuelles de l'UA. D'où la nécessité pour le Conseil de sécurité des Nations unies, conformément à sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'autoriser d'urgence le déploiement d'une opération de l'ONU qui remplacerait l'AMISOM. A cet égard, le Conseil pourrait réitérer son appel aux Nations unies, cependant que des efforts soutenus seraient déployés pour mobiliser l'appui nécessaire auprès de la communauté internationale.

57. J'espère ardemment que la présente réunion du Conseil procèdera à une évaluation objective et approfondie de la situation en Somalie et des efforts déployés jusqu'ici, afin de convenir d'une action ciblée et résolue sur la base de laquelle la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement pourrait, lors de sa session prévue à la fin de ce mois, mobiliser une plus grande volonté politique et générer une détermination à agir. Le règlement de la situation en Somalie est un test de notre

détermination à débarrasser notre continent du fléau des conflits et à traduire dans les faits notre engagement proclamé à assister le peuple somalien. Il s'agit également d'un test de l'engagement des Nations unies à assumer entièrement leur responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

58. Aujourd'hui plus que jamais, une action collective et rapide est requise, non seulement en raison de la crise humanitaire en cours et de la souffrance infligée aux populations somaliennes, mais également du fait des implications sécuritaires de la situation actuelle. L'absence d'une action décisive pour faire face à la situation en Somalie laissera un héritage de promesses non tenues envers le peuple somalien, entamera la crédibilité de la communauté internationale, compromettra encore davantage les perspectives de paix en Somalie et rendra plus difficiles les efforts visant à promouvoir la stabilité régionale.

COMMUNIQUE

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. BOX: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA, TEL.:(251-11) 551 38 22 FAX: (251-11) 551 93 21

Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE
105ème REUNION
18 JANVIER 2008
ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/Comm(CV)

CommuniquE

COMMUNIQUE DE LA 105EME REUNION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 105ème réunion tenue le 18 janvier 2008, a adopté la décision qui suit sur la situation en Somalie:

Le Conseil,

1. **Prend note** du rapport du Président de la Commission sur la situation en Somalie [PSC/PR/2(CV)];

2. **Rappelle** toutes ses décisions et communiqués de presse antérieurs sur la situation en Somalie;

3. **Réaffirme** son attachement à l'unité, à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Somalie ;

4. **Se félicite** de la tenue du Congrès de réconciliation nationale, comme étant une étape significative vers un processus de réconciliation véritable et sans exclusive, dans le cadre de la Charte fédérale de transition. Le Conseil **se félicite en outre** de la nomination d'un nouveau Premier Ministre, en la personne de M. Nur Hassan Hussein, et de la formation subséquente d'un nouveau Gouvernement, ainsi que des assurances données par le Premier Ministre quant à son attachement à une réconciliation véritable et sans exclusive;

5. **Exprime sa gratitude** au contingent ougandais de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour le travail accompli jusqu'ici, malgré l'effectif très réduit déployé à ce jour, les nombreuses contraintes logistiques auxquelles fait face la Mission et les conditions difficiles dans lesquelles elle opère. Le Conseil **exprime en outre** ses remerciements au Gouvernement ougandais pour son engagement continu à promouvoir une paix et une réconciliation durables en Somalie, ainsi qu'au Gouvernement burundais pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM ;

6. **Se félicite** de l'appui**,** aussi bien financier que logistique, apporté par les partenaires et les Etats membres de l'UA, appui qui a rendu possible le déploiement actuel de l'AMISOM;

7. **Condamne fermement**, une fois encore, les menaces et/ou actes de violence et de terrorisme perpétrés par les éléments qui cherchent à compromettre le processus politique, à entraver les opérations de l'AMISOM et à mettre en péril la paix et la stabilité régionales;

8. **Condamne en outre** tous les actes de violence perpétrés contre les travailleurs humanitaires, ainsi que les attaques contre les populations civiles, en violation du droit international humanitaire. Le Conseil **rend hommage** à tous les travailleurs et agences humanitaires qui participent à la fourniture de l'aide humanitaire en Somalie dans des conditions extrêmement difficiles, et **exprime sa gratitude** aux pays ayant apporté leur appui aux activités humanitaires menées en Somalie, y compris les mesures prises pour combattre les actes de piraterie le long des côtes somaliennes et escorter les

navires transportant l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM) destinée à la Somalie;

9. **Exprime sa préoccupation** face aux affrontements répétés et à la tension persistante dans les régions de Sool et de Sanaag, dans le centre nord de la Somalie, et à ses conséquences sur les efforts en cours en vue de promouvoir une paix et une réconciliation durables en Somalie;

10. **Exprime, en outre, sa préoccupation** face à la persistance du phénomène de la piraterie le long des côtes somaliennes et à son impact sur la sécurité et la délivrance de l'assistance humanitaire en Somalie, et **en appelle** à tous les pays en mesure de le faire pour qu'ils prennent les mesures appropriées pour prévenir et combattre les actes de piraterie le long des côtes somaliennes, en application des dispositions pertinentes de la résolution 1772(2007) du 20 août 2007 du Conseil de sécurité des Nations unies ;

11. **Se déclare profondément préoccupé** par le fait qu'en dépit de tous les efforts déployés, les progrès réalisés vers la restauration durable de la paix et de la réconciliation en Somalie demeurent extrêmement limités, ainsi que l'attestent, entre autres, la persistance de la violence et ses répercussions sur l'environnement politique et la situation humanitaire, les limites du processus de réconciliation en cours en terme d'inclusivité, ainsi que les retards accusés dans le déploiement de l'AMISOM, en raison de l'insuffisance des contributions de troupes annoncées par les Etats membres et du caractère inadéquat de l'appui logistique et financier fourni jusqu'ici, et l'absence de progrès dans les efforts faits en vue du déploiement d'une opération des Nations unies qui prendrait la relève de l'AMISOM et appuierait la reconstruction et la stabilisation à long terme de la Somalie;

12. **Affirme** sa conviction que, malgré les défis de taille auxquels le processus de paix et de réconciliation est toujours confronté, l'opportunité née de la reprise, en décembre 2006, par le Gouvernement fédéral de transition du contrôle de Mogadiscio et d'autres parties du pays existe toujours et doit être saisie par les parties prenantes somaliennes et la communauté internationale dans son ensemble pour faire effectivement face à la situation en Somalie. Le Conseil **exhorte** toutes les parties prenantes, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, à prendre toutes les mesures nécessaires à cette fin. En conséquence, le Conseil:

Sur le processus de réconciliation:

(i) **souligne** la nécessité pour le Gouvernement fédéral de transition d'arrêter, de toute urgence, des mesures concrètes en vue de la mise en œuvre intégrale des conclusions du Congrès de réconciliation nationale et d'adopter une approche plus inclusive pour se rapprocher de toutes les parties prenantes somaliennes qui rejettent la violence, qu'elles soient à l'intérieur ou à l'extérieur de la Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition;

(ii) **exige** de toutes les parties en Somalie qu'elles rejettent la violence, adhèrent aux principes et à l'esprit de la Charte fédérale de transition et

s'engagent à trouver des solutions pacifiques et à œuvrer en faveur d'une véritable réconciliation nationale dans ce cadre;

(iii) **souligne** la nécessité pour la communauté internationale, en général, et les pays de la région, en particulier, d'appuyer pleinement le processus de réconciliation en cours. Le Conseil **souligne en outre** la nécessité d'éviter une multiplication des initiatives et de s'assurer que tous les efforts de la communauté internationale participent au renforcement des Institutions fédérales de transition et des initiatives du Gouvernement fédéral de transition dans la poursuite du processus de réconciliation;

(iv) **demande** au Président de la Commission, en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes, y compris l'Autorité intergouvernementale pour le Développement (IGAD), la Ligue des Etats arabes, les Nations unies et autres partenaires de l'UA, de poursuivre et d'intensifier ses efforts en appui au processus de réconciliation en Somalie, y compris à travers la convocation, dans les meilleurs délais, de la réunion internationale de haut niveau envisagée par la Commission en vue de recentrer l'attention internationale sur la Somalie et de mobiliser le soutien nécessaire pour le processus en cours dans ce pays ;

Sur le renforcement des capacités des Institutions fédérales de transition :

(v) **en appelle** à tous les Etats membres et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils apportent un appui adéquat en vue de renforcer les capacités des institutions somaliennes, y compris le Gouvernement fédéral de transition et ses forces de défense et de sécurité, afin de leur permettre d'assumer pleinement leurs responsabilités;

(vi) **encourage** la Commission à accélérer les consultations envisagées avec la CEA et la BAD, ainsi qu'avec d'autres institutions africaines compétentes, en vue de dépêcher, le plus tôt possible, une mission d'évaluation des besoins de la Somalie;

Sur la tension dans les régions somaliennes de Sool et de Sanaag:

(vii) **exhorte** les parties concernées à prendre, en urgence, des mesures pour faire face à la tension qui prévaut dans les régions somaliennes de Sool et de Sanaag, qui, si elle se poursuit, propagera la violence dans des régions qui étaient en paix, avec de graves conséquences;

Sur la cohésion au sein de la région:

(viii) **souligne** la nécessité de renforcer la cohésion entre les pays de la région et de créer un environnement plus propice pour relever les défis multiformes à la sécurité en Somalie ;

(ix) **demande** au Président de la Commission, en étroite collaboration avec l'IGAD et les autres parties prenantes, d'appuyer les efforts visant à consolider la cohésion régionale;

Sur l'action contre les fauteurs de troubles et l'embargo sur les armes de l'ONU:

(x) **en appelle** à tous les Etats membres et partenaires de l'UA pour qu'ils appuient fermement les institutions légitimes somaliennes dans leurs efforts de lutte contre la violence et autres actes visant à compromettre le processus politique ;

(xi) **exhorte** le Conseil de sécurité des Nations unies à réexaminer l'embargo sur les armes imposé par la résolution 733 (1992), afin de permettre au Gouvernement fédéral de transition de mettre en place et d'équiper ses forces de sécurité et de défense, lesquelles doivent être inclusives, tout en maintenant et en renforçant les dispositions de l'embargo contre tous ceux qui visent à compromettre le processus de paix et de réconciliation en Somalie ;

(xii) **exhorte en outre** le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures à l'encontre de « quiconque tenterait d'empêcher ou de bloquer le Congrès de réconciliation nationale ou tout processus politique de paix, ou menacerait par la force les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM, ou agirait de manière à remettre en cause la stabilité de la Somalie ou de la région », ainsi qu'il en a exprimé l'intention dans sa résolution 1772(2007) ;

Sur la situation humanitaire:

(xiii) **exhorte** la communauté internationale dans son ensemble, y compris les Etats membres, à continuer à apporter une assistance humanitaire aux populations dans le besoin et à apporter des contributions financières pour répondre aux besoins non couverts de la procédure d'appel consolidé pour la Somalie pour 2008 ;

(xiv) **demande** que toutes les mesures nécessaires soient prises pour créer des conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, y compris le libre accès aux populations dans le besoin et la sécurité pour les travailleurs et organisations humanitaires. A cet égard, le Conseil **se félicite** des discussions entre la communauté humanitaire et les autorités somaliennes en vue de surmonter les difficultés actuelles et d'instaurer le climat de confiance et de coopération requis ;

(xv) **encourage** les Etats membres qui en ont les moyens à contribuer à assurer l'escorte et la protection des navires transportant l'aide humanitaire du Programme alimentaire mondial (PAM) destinée à la

Somalie, conformément à la résolution 1772(2007) adoptée par le Conseil de sécurité le 20 août 2007;

Sur l'AMISOM:

(xvi) **décide** de proroger le mandat de l'AMISOM pour une période de six mois à compter de la date de la présente décision, pour s'acquitter des mêmes tâches et responsabilités, tel qu'énoncé dans le mandat actuel de la Mission ;

(xvii) **en appelle**, une fois encore, aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes et le personnel requis pour permettre à l'AMISOM d'atteindre l'effectif autorisé, ainsi que l'appui financier et logistique nécessaire pour faciliter le déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations;

(xviii) **en appelle en outre** aux partenaires de l'UA pour qu'ils apportent à l'AMISOM un appui logistique et financier accru, étant donné que l'UA, en déployant une opération en Somalie, agit également au nom de l'ensemble de la communauté internationale;

Sur le déploiement d'une opération des Nations unies:

(xix) **souligne**, une fois encore, la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie qui remplacerait l'AMISOM et appuierait la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie;

(xx) **réitère son appel** au Conseil de sécurité pour qu'il prenne des mesures urgentes pour le déploiement rapide d'une telle opération, conformément à sa responsabilité principale dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Dans l'intervalle, le Conseil **demande instamment** que toutes les mesures requises soient prises pour que l'ONU apporte à l'AMISOM un ensemble de mesures d'aide, dans le cadre des dispositions du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies;

(xxi) **demande** au Groupe africain à New York et aux membres africains du Conseil de sécurité de ne ménager aucun effort pour s'assurer que la Somalie figure prioritairement à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et que les décisions attendues de cet organe soient prises de toute urgence;

13. **Demande** au Président de la Commission d'assurer le suivi de la mise en œuvre de cette décision et de lui faire rapport régulièrement des actions entreprises à cet effet;

14. **Décide** de rester saisi de la question.

DECLARATION

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

P.O. BOX: 3243, ADDIS ABABA, ETHIOPIA TEL.: (251-11) 5513 822 FAX: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

RETRAITE DE REFLEXION ENTRE L'UNION AFRICAINE ET LES MECANISMES REGIONAUX POUR LA PREVENTION, LA GESTION ET LE REGLEMENT DES CONFLITS

5 – 6 JANVIER 2008
ALGER, ALGERIE

AU-RECs/RMs.Decl

DECLARATION

DECLARATION

Nous,

- Commissaire chargé de la paix et de la sécurité de la Commission de l'Union africaine (UA),

- Président de la Commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),

- Secrétaires généraux/exécutifs de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté des Etats sahélo-sahariens (CENSAD) et de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD),

- autres représentants de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA),

- le Directeur du Mécanisme de coordination de la Brigade régionale en attente de l'Afrique de l'Est (EASBRICOM) et le représentant de la Capacité régionale pour l'Afrique du Nord (NARC),

nous sommes réunis à Alger, les 5 et 6 janvier 2008, dans le cadre d'une Retraite de réflexion, pour examiner l'état de notre coopération et convenir des voies moyens de renforcer et d'approfondir notre partenariat au service de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur notre continent, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif à la création du Conseil de paix et de sécurité (CPS).

Cette Retraite a eu lieu en présence de représentants du Cameroun, Président du CPS pour le mois de janvier 2008, et du Ghana, Président en exercice de l'UA. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence du Ministre chargé des Affaires maghrébines et africaines de l'Algérie.

Sur la mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité

Notre Retraite nous a offert l'opportunité de faire le point de l'état de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité, telle qu'articulée par le Protocole relatif à la création du CPS de l'UA.

A cet égard, nous avons noté avec satisfaction les avancées significatives enregistrées dans la mise en place du Système continental d'alerte rapide (CEWS), tant au niveau de l'UA que des Mécanismes régionaux, conformément aux dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et à la Feuille de route adoptée par la réunion des experts gouvernementaux sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, tenue à Kempton Park, en Afrique du Sud, en décembre 2006. La mise en place effective du CEWS revêt une importance d'autant plus grande que la prévention des conflits est au cœur des mandats de nos organisations respectives.

Nous nous félicitons également des progrès enregistrés dans la mise en place de la Force africaine en attente (FAA), en application des dispositions pertinentes du Protocole relatif au CPS et du Document-cadre sur la mise en place de la FAA. Bien qu'étant à des stades différents dans leurs efforts, toutes les régions du continent ont pris les dispositions requises pour la mise en place des brigades régionales en attente prévues dans le cadre de la FAA. En outre, les documents de base relatifs aux différents aspects de la FAA ont été élaborés lors d'ateliers co-organisés par l'UA et les régions. Nous soulignons l'urgence de la tenue de la réunion envisagée des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité, qui devrait valider ces documents et adopter la Feuille de route pour la deuxième phase de la mise en place de la FAA, en vue de la rendre opérationnelle en 2010 au plus tard, y compris le développement d'une capacité de réaction rapide qui doit être prise en compte dans les différents scénarii de la FAA.

Dans le même temps, nous reconnaissons que beaucoup reste à faire pour rendre pleinement opérationnelle l'architecture continentale de paix et de sécurité, en particulier le CEWS et la FAA, y compris:

- le renforcement de la coordination et de l'harmonisation entre le niveau continental et le niveau régional, pour que tous les efforts en cours et à venir s'inscrivent pleinement dans le cadre des arrangements convenus à cet effet;

- la rationalisation, dans toute la mesure du possible, des efforts en cours, notamment en trouvant des solutions idoines au problème de l'appartenance de certains Etats membres à plus d'un Mécanisme régional, l'objectif étant d'éviter les double emplois et de mieux utiliser les ressources disponibles;

- l'intensification, avec l'appui de l'UA et des autres régions, des efforts visant à accélérer les progrès dans tous les Mécanismes concernés;

- le renforcement du rôle de l'UA, qui doit assumer pleinement ses responsabilités d'impulsion, de coordination et d'harmonisation des efforts visant à mettre en place l'architecture continentale de paix et de sécurité; et

- la mise à disposition par les Etats africains des moyens humains, financiers, logistiques et institutionnels requis pour la mise en place et le fonctionnement effectif des différentes composantes de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

Etat de la paix et de la sécurité en Afrique

Notre Retraite a passé en revue l'état de la paix et de la sécurité dans les différentes régions du continent. Nous nous réjouissons des avancées importantes enregistrées dans nombre de pays et de régions grâce à l'action collective, déterminée, de l'UA et des Mécanismes régionaux, avec l'appui de nos partenaires au sein de la communauté internationale. Ces avancées doivent être consolidées à travers la mise en œuvre de programmes de reconstruction et de développement post-conflit, sur la base du Cadre d'action adopté à cet effet par le Conseil exécutif de l'UA, en juin 2006, à Banjul. Nous

nous engageons à intensifier et à mieux coordonner nos efforts pour assurer un suivi plus effectif de ce Cadre d'action et la mise en œuvre des orientations qui y sont contenues, y compris l'envoi de missions conjointes d'évaluation des besoins des pays émergeant de conflits et l'exécution coordonnée d'activités d'appui à la reconstruction post-conflit, qu'il s'agisse du relèvement rapide des pays concernés, de plaidoyers pour l'annulation de la dette, de la réforme du secteur de la sécurité ou encore de la consolidation des institutions étatiques.

Malgré ces avancées, notre continent continue malheureusement à faire face au fléau des conflits et de l'instabilité. Dans de nombreuses régions, la violence continue de sévir, affectant au premier chef les populations civiles et sapant les efforts de développement socio-économique et de promotion de l'état de droit et de la bonne gouvernance.

Nous sommes déterminés à intensifier et à mieux coordonner nos efforts pour contribuer au règlement rapide des conflits actuels et à renforcer notre action dans le domaine de la prévention. A cet égard, nous soulignons la nécessité de donner plein effet au principe de non indifférence qui informe l'Acte constitutif de l'UA et les instruments pertinents des Mécanismes régionaux. Quant aux Etats membres, il est de leur devoir, conformément au Protocole relatif au CPS et aux instruments régionaux pertinents, d'apporter une coopération entière et sans réserve aux efforts de prévention et de règlement des conflits entrepris aux niveaux continental et régional. De manière plus spécifique, les Etats doivent, conformément à leurs engagements en la matière, apporter à l'UA et aux Mécanismes régionaux tout le soutien politique et autre nécessaire, y compris en facilitant l'exercice effectif par ces organisations de leurs responsabilités dans la promotion de la paix et de la sécurité.

De même, nous réaffirmons la détermination de nos organisations respectives à ne ménager aucun effort pour faire face au terrorisme, conformément aux instruments pertinents de l'UA. Nous nous félicitons de l'action du Centre africain d'étude et de recherche sur le terrorisme, et entendons tirer pleinement profit des possibilités qu'il offre.

Nous sommes profondément préoccupés par l'ampleur prise par le trafic des stupéfiants et la criminalité transnationale organisée, ainsi que par la prolifération des armes légères et de petit calibre, qui contribuent à la fragilisation des structures étatiques et à la perpétuation de l'insécurité.

Tensions et disputes électorales

Notre Retraite a relevé, avec préoccupation, l'apparition de nouveaux défis liés aux tensions qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique. Cette situation porte en elle non seulement le danger de l'instabilité, mais également celui d'une fragilisation des processus démocratiques engagés sur le continent conformément aux instruments pertinents de l'OUA/UA.

Aussi, nous estimons urgent d'initier une réflexion collective sur ces développements, afin de convenir d'une stratégie commune visant à prévenir les disputes et violences

liées aux élections et à éviter que l'instant électoral ne soit, en Afrique, synonyme de tension. Entre autres, il importe:

- d'assurer un meilleur suivi de l'évolution politique dans les pays en phase préélectorale, y compris au moyen des systèmes d'alerte rapide;

- de renforcer l'observation électorale, en déployant des missions aux effectifs adéquats suffisamment en amont de l'élection, afin d'avoir une vue plus globale de la situation et de faire, le cas échéant, des recommandations aux acteurs concernés pour garantir la transparence du processus électoral;

- de conjuguer au mieux les moyens de l'UA et des organisations régionales compétentes, y compris à travers le déploiement de missions conjointes d'évaluation et d'observation électorales;

- de procéder, à chaque fois que de besoin, à des déploiement préventifs d'opérations de soutien à la paix ; et

- de faire en sorte que l'Afrique, à travers les missions déployées sur le terrain, soit en mesure de se prononcer d'une seule voix, avec l'autorité et l'objectivité requises, sur la transparence des processus électoraux, et assurer que le continent s'approprie pleinement lesdits processus.

Afin d'approfondir cette question et de soumettre des recommandations aux instances compétentes de l'UA, nous avons convenu d'organiser, dans les plus brefs délais possibles, un séminaire sur les conflits liés aux élections et les défis qu'ils posent à la paix et à la sécurité en Afrique. Nous avons demandé à la Commission de l'UA de préparer en collaboration avec les Secrétariats de la COMESA et de la SADC, une note d'orientation à cet effet.

Financement des efforts de paix en Afrique

En examinant les contraintes qui pèsent sur nos efforts, nous avons relevé que le financement constitue l'une des plus grandes difficultés à laquelle sont confrontés l'UA et les Mécanismes régionaux. Nos organisations dépendent presque exclusivement des ressources fournies par nos partenaires. D'évidence, il s'agit d'une situation regrettable : autant, il est important de mobiliser l'appui de la communauté internationale pour les efforts de paix déployés sur le continent, autant il est crucial que l'Afrique se donne les moyens de mener à bien l'ambitieux agenda qu'elle s'est fixée.

Nous réitérons notre gratitude à nos partenaires, et les engageons à poursuivre leur assistance, et exprimons notre plein appui aux efforts déployés par l'UA en vue du financement, à travers le système de contributions obligatoires des Nations unies, des opérations de soutien à la paix entreprises par l'UA ou sous son autorité, avec le consentement du Conseil de sécurité, ainsi que de la mise en place d'une facilité de paix complémentaire à la Facilité pour la paix en Afrique, créée par l'Union européenne (UE) à la demande de l'UA.

Dans le même temps, nous soulignons l'impératif qu'il y a pour les Etats africains à contribuer de manière plus significative au financement des activités entreprises par l'UA et les Mécanismes régionaux dans le domaine de la paix et de la sécurité, à travers un système de contributions obligatoires ou d'autres sources alternatives. Ce faisant, il s'agit pour l'Afrique d'étayer sa volonté politique de débarrasser le continent du fléau des conflits, de s'approprier véritablement les efforts déployés à cet égard et d'assurer leur pérennité.

Coordination de l'interaction avec les partenaires internationaux

Nous reconnaissons la nécessité d'une plus grande coordination entre l'UA et les Mécanismes régionaux s'agissant des relations avec les partenaires internationaux, pour assurer une plus grande cohérence, faciliter la réalisation des objectifs que nous nous sommes fixés dans le cadre de l'agenda paix et sécurité du continent et maximiser l'impact de l'assistance internationale. A cet égard, nous nous engageons à :

- convenir de modalités communes d'interaction avec les partenaires;

- coordonner nos actions dans les instances internationales compétentes, pour que les intérêts et positions de l'Afrique, tels que définis au niveau continental, soient effectivement défendus; et à

- s'informer mutuellement des développements relatifs à nos relations respectives avec nos partenaires.

Adoption du projet de Protocole d'accord

Ayant examiné le projet de Protocole d'accord de coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité entre l'UA et les Communautés économiques régionales et les Mécanismes de coordination, soumis par la réunion d'experts tenue à Kampala, en Ouganda, du 31 août au 2 septembre 2007, nous avons convenu de signer formellement ce texte, tel que revu et amendé lors de notre Retraite, en marge des prochaines assises de l'UA, à Addis Abéba, à la fin de ce mois. La signature de ce Protocole, élaboré conformément à l'article 16 du Protocole relatif au CPS, marquera une étape importante dans le processus de mise en place de l'architecture continentale de paix et de sécurité.

Remarques finales

Nous avons convenu de soumettre la présente Déclaration à l'appréciation du prochain Sommet de l'UA.

Nous exprimons nos très sincères remerciements au Gouvernement algérien pour les facilités offertes en vue du bon déroulement de cette Retraite.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Assembly Collection

2008-01-31

Rapport du conseil de paix et de securite sur ses activites et l'etat de la paix et de la securite en afrique

Union Africaine

Union Africaine

http://archives.au.int/handle/123456789/2925

Downloaded from African Union Common Repository